8036_Tu

" JE MESURE LA GRANDEUR D'UN PEUPLE A CE QU'IL FAIT POUR L'EAU. "

Georges DUHAMEL
(Le Prince Jaffar)

LA TUNISIE VA-T-ELLE DEVENIR UN TRES GRAND PAYS ?

N. 52— LE NUMERO : 8 FRANCS — SAMEDI 21 FEVRIER 1948

la TUNISIE AGRICOLE

Organe Hebdomadaire de l'Union de Tunisie de la Confédération Générale de l'Agriculture

Paraît le Samedi — Rédaction, Administration : 72 Av. Jules Ferry, TUNIS — Tél : 76-45 — Abonnement 400 frs. par an

Versements : C.C.P. « FEDERATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DE TUNISIE » Tunis RP 10306

Notre Editorial

Solidarité ?

Si tous nos confrères parviennent difficilement à se mettre d'accord sur le nombre exact d'années de sécheresse que nous venons de subir, le fait que nos terres manquent d'eau n'est pas moins patent, et les arguties byzantines ne sont pas de saison.

Car, en surcroit de la sécheresse, fléau n° 1 de notre Agriculture, celle-ci a essuyé depuis la guerre, une gamme impressionnante de calamités, dont toutes — ce fut l'objet d'un de nos éditoriaux de l'été dernier — n'étaient pas imputables aux caprices du climat.

Récemment encore, ce furent des inondations, puis un vent destructeur. Que nous réserve demain ?

L'année dernière, courant au plus pressé, le Gouvernement a fait appel au Nord du pays, relativement épargné, pour secourir les populations nécessiteuses du Sud. Ce n'est jamais en vain que l'on met les Agriculteurs en face de leur devoir de solidarité, et des résultats encourageants furent obtenus par les organisateurs. Nous avons vu de nos yeux Monsieur le Résident Général « donner le départ » à des camions de blé qui quittaient l'Oued-Zarga pour le Sahel affamé.

Mais, cette année, si l'on excepte quelques rares « oasis », où l'on peut encore — timidement — parler de « récoltes » et de « richesses », le Nord de la Tunisie se trouve en aussi mauvaise posture que le Centre et le Sud. Tout au moins est-il dans l'impossibilité de combler l'extraordinaire déficit agricole de ce malheureux pays et de « renflouer » les régions où rien n'a poussé.

Dans ces conjonctures, il est évident qu'un grand mouvement va se dessiner en faveur des populations ruinées par la sécheresse et les autres intempéries. Les initiatives officielles et privées vont se multiplier, tendant à obtenir l'aide des citadins à leurs compatriotes du « bled ».

Des « Comités » seront gravement constitués, qui se mettront sérieusement à l'œuvre. Pratiquement, le plus clair de leur activité consistera à organiser bals et galas dans les locaux appropriés des grandes artères des villes.

Comme le disait, avec un réalisme dépourvu d'artifice une « snobinette » à la nouvelle d'une catastrophe et à l'annonce d'une souscription en faveur des familles de ses victimes : « Chic, on va pouvoir danser » !

On dansera donc, et pas seulement devant le buffet.

Ce sera, pour tous les parasites de l'Agriculture, pour ceux qui en vivent entre un téléphone et un classeur, ce sera pour les ennemis même des ruraux, l'occasion ou jamais de se mettre hypocritement en paix avec leur conscience, en débouchant avec bruit et ostentation des bouteilles de champagne à 2.500 fr.

Nous ne nions pas l'utilité de ces manifestations généreuses et toujours brillantes. Peut-être si les organisateurs sont avisés, rapporteront-elles en définitive quelques dizaines de milliers de francs.

Est-ce avec des sommes aussi ridicules que l'on compte, en haut lieu, pallier la perte immense qu'est une récolte manquée ?

Nous ne ferons à personne l'injure de le penser.

Mais alors ?

D'où attend-on un secours efficace ? Qui s'en préoccupe ? Les non-Agriculteurs se sont-ils arrêtés à l'examen de ce problème menaçant, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il apparaît comme complexe ?

Béjo, que des esprits malveillants considèrent comme le symbole tunisien de la prospérité agricole, ne nourrira pas, ne pourra jamais nourrir l'ensemble de la Régence.

Danserait-on tout l'hiver, du Belvédère à Montfleury, les sommes recueillies, à supposer que les fêtards ne s'assagissent pas, auraient la valeur d'une goutte d'eau dans le tonneau des Danaïdes.

Qui donc secourra la Tunisie sans récoltes et son Agriculture moribonde ?

Qui ?

T. A.

En marge de la Réunion du 12 Février 1948

Le dernier numéro de la « Tunisie Agricole » ainsi que la plupart des quotidiens ont fait paraître un bref compte-rendu de la journée du 12 février, jour des élections des Délégués Syndicaux de la Fédération des exploitants.

Plutôt qu'un second compte-rendu plus détaillé et qui de par sa forme ne relaterait qu'avec sécheresse cette réunion, il est plus intéressant d'en tirer quelques réflexions.

Pour la première fois dans les annales de l'agriculture de Tunisie se tenait une grande et libre consultation syndicale agricole réunissant dans une salle trop étroite 130 délégués venus de tous les coins de la Tunisie, de tous ses climats, de toutes ses cultures, sans distinctions de fortune ou d'âge, de religion ou de race : une fidèle image de la paysannerie de la Régence.

Et tous ces agriculteurs, conscients de leur rôle, de leur mandat, conscients de la confiance que 50 syndicats leur avaient accordés dans chaque bled, véritables représentants de la masse paysanne, avaient quitté leurs fermes, avaient fait parfois 4 et 500 kilomètres afin d'assiter à cette réunion. Tout le monde était là, à l'heure, et tous sont revenus l'après-midi entière ce qui n'était pas prévu et après un déjeuner vite expedié.

Président : M. COANET, le Père de l'idée C.G.A. en Tunisie; Président d'Honneur de l'U.T.C.G.A.; Assesseurs : LIBY du Sud, PACE de Massicault, TROUILLET de Bordj Toum. Que ces personnes soient ici remerciées ainsi que le Directeur de la C.G.A. et sa Secrétaire pour le dévouement infatigable qu'ils ont apportés en dépouillant 130 bulletins de vote portant sur 72 candidats, sans prendre un instant de repos.

72 candidats. Ce chiffre impressionnant prouve à lui seul l'intérêt porté par chacun à participer à cette organisation syndicale. Mais ce chiffre pouvait faire craindre un ballottage ennuyeux puisque 36 sièges seulement étaient à pourvoir; il n'en a rien été : les résultats ont donné 29 élus dès le premier tour.

Les discussions ont été vives, passionnées; L'intérêt de tous et chacun soutenu et constant. On sentait vivre l'âme ardente et courageuse de l'agriculteur, on sentait frémir sa volonté d'action, sa sincérité, son désir de travailler demain à un mieux être de tous.

Au cours de débats dirigés l'après-midi par la calme autorité de M. MICHEL on a beaucoup parlé d'union, car chacun la sait indispensable pour vivre, on en a parlé de façon constructive pour arriver à l'harmoniser, pour la réaliser et non pas pour la démolir ce que certains qui n'étaient pas là espéraient, mais ce que beaucoup craignaient.

Comme la C.G.A. métropolitaine est sortie plus grande et plus forte du Conseil National de novembre à Tunis, l'U.T.-C.G.A. sort plus solide et plus unie de cette réunion du 12 février. Les maladies de croissance sont nécessaire pour faire des hommes forts et vigoureux.

Pouvait-on espérer il y a un an seulement devant le scepticisme poli de certains, l'ironie de beaucoup, la peur de quelques-uns pouvait-on espérer pareille journée où tous, Français et Tunisiens, du Nord au Sud, réunis autour d'une même idée mélangeaient sur leur bulletin de vote en toute liberté de pensée, des noms, non pas de Français ou de Tunisiens, mais tout simplement des noms d'agriculteurs dignes de les représenter, eux, agriculteurs français et tunisiens.

Pour ceux qui, depuis la première heure, travaillent malgré tous les obstacles à réaliser cette union, qui ont eu foi en la C.G.A. pour réaliser l'unité agricole, cette journée du 12 février est la plus belle récompense.

Aussi est-ce avec confiance qu'ils peuvent dire à ceux qui le 26 février seront désignés pour diriger les destinées de la C.G.A. en Tunisie :

Continuez à travailler sans jamais vous laisser rebuter; la moisson sera belle car le terrain est bon.

G. VACHEROT

Pluie Artificielle

Lorsqu'on traverse certaines des belles plaines à blé de la Régence qui, naguère, portèrent de si opulentes moissons, le cœur se serre à contempler les champs clair-levés aux grandes places vides, où quelles que soient les pluies futures, on pourra voir, suivant la pittoresque expression « courir les rats au moments de la moisson », et où les sacs recollés seront rares.

Surtout quand, ayant effectué maintes fois le même trajet, on a pu suivre la progression de ces terres, faite, malgré les difficultes actuelles, « avec une perfection et une méthode que peu de régions agricoles ont atteintes » comme l'écrivait, récemment, un éminent agronome d'Algérie.

Et que l'on sait, par une expérience tunisienne déjà longue, qu'avec de très faibles totaux pluviométriques annuels, cette préparation perfectionnée à l'extrême a déjà permis d'obtenir des rendements fort honorables pour peu que le grain ait pu lever et la plante s'enraciner suffisamment pour utiliser les reserves d'humidité du « preparé » et attendre une pluie sérieuse qui finit, tôt ou tard, par tomber.

Quelques millimètres opportuns eussent suffi pour assurer cette levée, et on peut donc dire que, quels que soient les efforts et la science déployes par l'Agriculteur, la recolte est, certaines annees, à la merci d'un nuage.

Or, Dieu sait s'il en est passé, des nuages, vers lesquels s'élevaient tant de regards, vite déçus en les voyant continuer leur course pour, finalement, être pompes par le soleil du Sud ou se perdre, sans profit, à la mer.

Et l'agriculteur, conscient d'avoir fait tout ce qu'humainement, il lui était possible de faire, songe amèrement aux expériences de pluie artificielle qu'à maintes reprises lui a relatées son journal : en Amérique, en Australie, en Autriche, en France, etc... Expériences que l'on dit couronnées de succès, relativement simples, et dont les éléments, avions et glace pilée ou neige carbonique, existent ici. Il sait même que le Syndicat de Défense de l'Olivier de Tunisie a prevu dans son budget une dépense de 600.000 francs pour l'étude de la condensation artificielle des nuages. La chose est donc sérieuse et digne d'attirer l'attention de tous.

Mais il a lu aussi la phrase suivante, prononcée par une haute personalite tunisienne : « Nous n'avons pas manque de prendre en considération toutes les experiences autour desquelles on a fait du bruit. Je ne pense pas que la pluie artificielle soit près d'apporter une amélioration à l'avenir. » (M. Brouillet, Stax, 7 février 1948).

Et lui qui, répétons-le, a fait tout son devoir, se demande comment il faut traduire : « prendre en considération toutes les expériences.

Si on en a fait en Tunisie, elles n'ont pas fait beaucoup de bruit !

Et si on n'en a pas fait, pourquoi être aussi catégorique ?

Dans cette dernière hypothèse, quelle ne serait pas la responsabilité du Gouvernement si, avec le concours de l'Armee, qui probablement, n'eût pas été refusé (n'oublions pas qu'autant que l'Agriculture, elle s'intéresse à la meteorologie) si, disposant lui-même des avions acquis, naguere, par feue l'Economie Générale et d'une puissante usine de produits retrigerants, il avait negligé de tenter la dernière chance, peut-être, d'obtenir une recolte moyenne ?

Profane en aviation comme en météorologie, nous nous sommes bornés à exprimer ce que nous pensons être le point de vue de l'homme des champs (et sans doute de l'homme de la rue qui aimerait manger à nouveau du pain blanc); et nous nous inclinerions si on nous démontrait que, par suite de conditions locales (phénomènes électriques pouvant mettre en danger les équipages, par exemple, les experiences faites ailleurs ne peuvent être tentées ici. Mais, jusqu'à plus ample information, nous dirons : le résultat à obtenir valait le jeu, et si cela n'avait pas fait de bien, cela n'aurait toujours pas fait de mal.

René DUBREIL,
Agriculteur à El Aroussa.

Décrochage des Prix des Produits Agricoles Tunisiens

par CH. CARRIER

Le tableau des quantités de céréales commercialisées fait ressortir que, pour un total de 1.559.000 quintaux livrés, la retenue arbitraire sur les sommes qui revenaient à l'agriculture a été de 736.505.000 de francs, ce qui fait une moyenne de 472 fr. par quintal.

Les agriculteurs auraient dû recevoir 2.962.985.000 de francs. On ne leur accorde que 2.226.480.000 de francs. La différence est sensible; elle représente le quart, soit 25% de ce qui devait leur revenir. Les conjonctures économiques actuelles orientées de plus en plus vers la hausse, vont rendre leur situation de plus en plus pénible, de plus en plus tragique, dans les mois à venir.

Mais aux céréales, il faut ajouter le vin. Au début de la campagne, alors que les prix en Algérie paraissaient se fixer au cours de 225 fr. à 240 fr. le degré, on a taxé le vin tunisien à 160 fr. (environ à 0.70% du vin algérien).

Mais, contrairement aux céréales, le marché des vins est resté libre en France et en Algérie, et depuis l'automne les cours ont monté sensiblement jusqu'à atteindre 325/340 fr. le degré, tandis que le pauvre vigneron tunisien, phylloxéré, ne récoltant que 15 hectos en moyenne par hectare, voit son prix de vente bloqué à 160 francs. Quelle est l'importance de sa perte ?

La récolte totale de la Tunisie a été de 468.000 hectos.

Sur ce total, on peut estimer à un tiers la quantité vendue d'octobre à décembre au prix de 160 fr. (et en Algérie à 230) et aux deux tiers celle vendue à partir de janvier par les Algériens à 325.

Sur ces bases on obtient, en Tunisie :

Récolte totale : 468.000 hectos à 11 degrés de moyenne × 160 = 823.680.000 francs.

Pour le même nombre d'hectos, les vignerons algériens encaisseront :

Sur 1/3 au prix de 230 fr. le degré et 2/3 à 325 :

468.000 : 3 = 156.000 hectos × 11 degrés × 325 = 1.115.400.000

1.510.080.000

La différence en moins pour la viticulture tunisienne ressort à : 686 millions 400.000 francs.

Ce qui représente une retenue de 45%: près de la moitié de la valeur de la récolte.

La retenue sur les céréales étant de : 736.505.000.

La perte tunisienne, pour ces deux branches seules, est de: 1.422.905.000.

La perte moyenne, céréales et vins, est de 32%, presque le tiers.

Ajoutons quelques millions pour l'élevage, dont les prix ont été maintenus bien plus bas qu'en Algérie, surtout pour les porcs, et l'on atteint facilement le total de 1 milliard et demi, dont l'agriculture tunisienne a été frustrée, sans aucune raison vraiment valable.

Quelles en seront les conséquences ?

Sur le plan économique, elles atteignent d'abord directement les cultivateurs, mais aussi, indirectement toute l'activité commerciale et industrielle du pays.

Directement, les agriculteurs auxquels on enlève les moyens d'amélioration et de reconstitution. Pour toute ferme qui ne produit pas plus de 10 à 12 quintaux de grains à l'hectare, et en 1947, année médiocre, la grosse majorité des exploitants peut être classée dans cette categorie, le prix payé couvre juste les frais généraux directs, ne laissant aucune marge bénéficiaire à consacrer au renouvellement d'un matériel devenu hors d'usage. Quant à ceux, trop nombreux hélas ! dont les rendements ont été de 0 à 6 quintaux par hectare, c'est pour eux un super-endettement, et avec la perspective d'une récolte encore plus mauvaise en 1948, c'est l'angoisse de la ruine prochaine.

Et cette angoisse est d'autant plus grande que les prix montent pour tout ce que les agriculteurs achètent, tandis que leur pouvoir d'achat, déjà limité arbitrairement, est fixé ne varietur sur les indices économiques qui existaient en juillet 1947. Or, depuis, on a revalorisé les salaires, les prix de gros industriels ont augmenté d'un tiers... mais le blé n'a pas bougé !

Il y a quelques jours, on lisait que dans le seul mois de janvier, les prix de gros avaient augmenté de 20%, qu'ils étaient passés à l'indice 14.56 (valeur 1939).

En 1939, l'Office du Blé avait fixé les prix du blé à :

197,50 pour les blés tendres,
et 207,50 pour les blé durs.

Compte tenu de l'indice ci-dessus de hausse de 14,56, on obtiendrait, en valeur actuelle d'échange réel :

pour le blé tendre : 197,50 × 14,56 = 2.875 fr. le quintal

et pour le blé dur : 207,50 × 14,56 = 3.021 fr. le quintal.

Ces chiffres peuvent paraître élevés, ils auraient été exagérés il y a 6 mois quand l'Office du Blé a fixé les prix. Ils ne le seraient plus maintenant, à la suite des deux hausses successives qui se sont produites depuis, et s'il n'y a pas, d'ici l'été prochain, une baisse brutale, c'est sur ces nouvelles bases que sera certainement payé le blé de la prochaine récolte.

Et dans notre pauvre Tunisie ! Depuis 53 ans que nous cultivons, nous pouvons dire que, jamais, sauf en l'année catastrophique de 1935, le blé n'avait eu un cours aussi bas ! Compte tenu de la dévaluation, ce cours est actuellement de 13 fr. le quintal, valeur or de 1914. En 1913 et 1914, le blé valait 27 et 28 francs !...

A ce prix de 13 fr. or, il est matériellement impossible à l'agriculture de vivre.

C'est l'endettement, c'est la misère!

Quant à la viticulture, est-il possible de dire que son sort est plus grave encore. Car il y a le phylloxéra et la reconstitution qui coûte si cher !

Et admirons cette aberration administrative ! On reconnaît que la reconstitution du vignoble a besoin d'être aidée, et on propose de prêter aux planteurs, à faible intérêt, 70.000 francs par hectare, remboursables par annuités à partir de la cinquième année. Mais à ces mêmes vignerons qui manquent de fonds, on enlève sur leur récolte 686 millions.

Et on nous apprend que la France va acheter à l'Italie du vin à 340 fr. le degré, rendu frontière. Le vigneron italien recevra donc un prix de plus du double que le vigneron tunisien).

Et on affirme que malgré ces prix de misère, les impôts agricoles vont être considérablement augmentés. S'il en est ainsi, on peut se représenter un tableau à cinq personnages, parmi lesquels le patient, agriculteur convalescent (expression du Résident Général), un chirurgien, un agent fiscal, un contribuable moyen non agriculteur et le Résident.

Celui-ci dit au chirurgien, en lui montrant l'agriculteur :

« Enlevez-lui le tiers de son sang, je le ranimerai ».

Cette saignée faite, et s'adressant à l'agent fiscal :

« Ajoutez 20 kilos à son fardeau. Il faut que chacun prenne sa part des charges ».

Quant au contribuable moyen, qui voit l'agriculteur prêt à s'effondrer, il dit avec mélancolie :

« J'ai bien peur que cette charge me retombe dessus ».

Ch. CARRIER

Dans un dernier article, nous parlerons des conséquences fâcheuses pour toute l'économie tunisienne, pour la rentrée des impôts, de la situation humiliante faite à l'agriculteur qui représente les 3/4 de la population, et des recours possibles contre une mesure arbitraire inqualifiable.

Lire dans nos prochains numéros

— « Les Structures Agraires de Djerba », par R. Lucien, Ingénieur agricole.

— La conclusion de la suite d'articles de M. Ch. Carrier sur le « Décrochage des Prix des Produits Agricoles Tunisiens ».

— La suite du décret sur le « prix des céréales ».

— « Savoir apprécier la Coopérative », par S. E. Wells, inspecteur du Crédit Agricole à Washington.

— Nos « nouvelles agricoles exprès de l'Etranger etc...

LA RACE CHEVALINE PURE ARABE

En 1925, une mission française fut envoyée en Orient pour y faire l'acquisition de reproducteurs arabes.

Le rapport de l'un de ses membres, M. de Madron, a été publié, à la demande de M. le Directeur Général des Haras, dans la « Revue du Cheval de Selle », au cours de l'été 1927.

Nous avons pensé intéresser nos lecteurs en insérant à notre tour dans nos colonnes ce document precieux qui n'a rien perdu de son actualite.

Je n'étais pas parti sans craintes, ni appréhensions au sujet du résultat que pouvait donner ma mission, car je savais que l'étalon arabe présentant à la fois les caracteres de la race pure, une belle conformation, une forte charpente osseuse, de bons aplombs, et exempt de tares en un mot, tel qu'il convient à l'Administration des Haras, est aujourd'hui plus que jamais un animal extrêmement rare en Orient et pour ainsi dire introuvable

DESCRIPTION DES CHEVAUX QUE L'ON RENCONTRE EN ASIE MINEURE

Communément, on pense qu'il suffit de se rendre en Syrie, en Palestine, dans le desert, dans la Haute-Mesopotamie, dans les régions de Bagdad ou de Mossoul pour y rencontrer à foison, l'arabe de pure race. C'est une erreur. Sans doute, dans ces pays on voit un grand nombre d' « Attechi », animaux de race inférieure, d'un aspect très vulgaire et d'une conformation très defectueuse, des « Kadischi » qui correspondent à nos chevaux métis et qui offrent plus ou moins les caracteres de l'arabe pur. On rencontre beaucoup de ces métis dans les villes de Syrie et sur la côte, en Mesopotamie, dans le Hauran, en Palestine et en Transjordanie. Il y en a parfois de très beaux que l'on est tenté de prendre pour des sujets de race pure, et malheureusement même de les préferer à ces derniers. La Garde du Roi d'Egypte est remontée avec ces métis et j'en ai vu de très remarquables sous le rapport du modèle.

Enfin, on trouve à l'état très rare les seuls sujets qui nous intéressent : les « Kochlani » ou chevaux de race pure. On peut en voir quelques-uns en Syrie, en Mésopotamie ou bien dans les parages de Bagdad, sur les confins du désert, dans la plaine d'Akkar, dans la plaine seche d'Alep où furent achetés Darley et Massoud, mais en petit nombre. Encore de nos jours, presque tous les éléments de la race pure sont possedés par les arabes bédouins dans les déserts les plus éloignes. Toutefois, il ne faut pas croire non plus que la majorite des chevaux que l'on rencontre, même dans les tribus nomades les plus reputees, soient des sujets de race pure : il y en a, au contraire, actuellement très peu, surtout depuis la derniere guerre. Par suite, il faut bien se pénétrer de cette idée que quoique provenant de l'Arabie, le cheval arabe pur n'est pas le cheval d'un pays tout entier, mais bien celui de quelques très rares familles. Ainsi les tribus nomades les plus renommées pour leurs chevaux telles que celles des Shas, des Feichan, des Beggara, des Roualla, et des Chammar, et qui ne possèdent pas moins de 6.000 chevaux, n'ont en fait qu'un tout petit nombre de sujets de race pure qu'elles conservent avec un soin jaloux et dont elles peuvent établir la généalogie et garantir la parfaite authenticité.

DESACCORD AU SUJET DE LA PATRIE REELLE DE LA RACE CHEVALINE PURE ARABE

L'arabe Anezeh et l'arabe Nedj

La race chevaline arabe pure est connue et reputee depuis un temps immémorial On prétend même, naturellement en faisant la part de l'exagération, que la genealogie de cette precieuse race est conservee depuis deux mille ans. Son berceau se trouve dans la moitié la plus septentrionale de l'Arabie, au nord du « Djebel Chammar ». Au sud, il n'est question de chevaux arabes que dans le pays du Nedj, ou jadis avaient été créés, dit-on, un assez grand nombre de haras; et même quelques personnes ont voulu faire du Nedj la seule patrie réelle du pur sang arabe.

En tenant compte de ces deux opinions divergentes, certains ont essayé d'établir une distinction entre le pur sang arabe du Nedj et le pur sang arabe Anezeh, ce qui ferait supposer qu'il existe deux races d'arabes. C'est ainsi qu'avant mon départ de France, une personne très compétente et qui a longuement séjourné en Syrie, m'écrivait : « Vous ne rencontrerez pas le pur sang arabe Nedj, car il est introuvable, mais vous pourrez acquérir le pur sang arabe Anezeh, cheval encore très appréciable. »

Cette lettre m'avait un peu troublé. Mais aujourd'hui, après étude de cette question au cours de mon voyage, je n'hésite pas à adopter l'avis de plusieurs auteurs compétents qui ont écrit sur ce sujet : il n'y a pas de différence entre un Nedj et un Anezeh. Ce qui me le fait supposer, c'est que j'ai eu l'occasion assez inespérée de voir, en 1912, chez Lady Blunt, à Mattarieh, deux étalons arabes de petite taille qui représentaient, paraît-il, les éléments les plus purs de la race du Nedj. Ils provenaient directement de cette contrée et on avait mis trois ans à les lui procurer. Je les ai examinés avec un soin extrême et avec un vif sentiment de curiosité, et je puis affirmer qu'ils offraient rigoureusement tous les caracteres de l'Anezeh, dans un modèle un peu réduit.

Mais si les deux étalons de Lady Blunt ne présentaient pas de différence avec les Anezeh, c'est précisément parce qu'ils étaient de vrais chevaux du Nedj, nés et élevés au cœur même du désert pierreux de cette contrée.

Tous autres étaient les prétendus Nedj auxquels on fait allusion et que certains veulent obstinement placer comme race, au-dessus des Anezeh. C'étaient des chevaux de grande taille, nés et élevés dans l'extrême limite. Est encore mal définie du Nedj, ou pour mieux dire dans l'Irak, et vendus par les Montifiah pour la remonte des écuries de Constantinople. Ces animaux, choisis avec une physionomie expressive, relevés d'avant-main et grandis par une nourriture artificielle, étaient avant tout des chevaux de parade, aptes à bien figurer dans les écuries du Sultan et des Grands Dignitaires de sa Cour.

Mais il ne fallait pas s'attarder à rechercher en eux la qualité ni l'origine; on ne le disait de la meilleure race, chose qui ne précise rien et qui ne veut rien dire. Ils flattaient l'œil par leur beau port de tête et de queue, par leur régularité et par leur importance. Aussi les étrangers qui trouvaient à s'assurer un recrutement facile et commode dans les écuries de Constantinople, en faisaient-ils ample moisson.

Les circonstances bien plus que le mérite ont établi la réputation de ces chevaux dénommés improprement Nedj et qui n'étaient en somme, que des chevaux d'exploitation commerciale, mais pour cette raison on avait grand intérêt à les faire mousser et à leur donner une réputation mondiale. Tels étaient ces animaux très surfaits qu'on a essayé, dans un but intéressé, de faire passer pour des sujets d'une race arabe tout à fait supérieure. Aujourd'hui, ils semblent avoir disparu en même temps que les grandes écuries de la Cour de Constantinople et c'est la raison pour laquelle on les dit introuvables et que l'on pleure sur un passé qui n'avait rien d'enviable.

La vérité c'est que ces chevaux de Montifiah n'étaient pas originaires du vrai Nedj mais de l'Irak. La preuve en est qu'ils n'offraient aucune ressemblance avec les chevaux du Nedj, tandis que ceux-ci, à en juger par leurs caractères de race, sont descendus d'ancêtres provenant des tribus errant au nord du Djebel Chammar

C'est donc la partie septentrionale de l'Arabie qui doit être considérée comme le berceau de la race arabe pure, puisque c'est elle qui nous a fourni tous nos meilleurs reproducteurs. C'est dans cette région incontestablement que les Arabes habitant le Nedj se sont primitivement procurés leurs chevaux et c'est à la suite de migrations successives que les Anezeh du Nedj ont rétrogradé au désert septentrional la descendance des chevaux qu'ils lui avaient pris. L'histoire nous apprend que ces migrations des Anezeh, fixés d'abord dans le Nedj, commencèrent sous Ouayel, dont le fils Anaza donna son nom à la Confédération des Anezeh. Cet Anaza eut pour petit-fils Mefda et Shas qui, à leur tour, donnèrent leur nom aux Feidhan et aux Shas.

Ainsi donc, les chefs Bechir et Bergès Ibn Mereched, ainsi que Hatchem et Moudjebrem, qui nous ont accueillis sous leur tente, sont des descendants assez proches de Mefda et de Shas.

Par l'ensemble de ces faits, on le voit, comme les Anezeh sont la tribu principale et la plus importante du Nedj, les chevaux qu'ils ont amenés avec eux dans le désert sont essentiellement des chevaux Nedj Donc, la dénomination Nedj s'applique non pas à un pays dont les limites sont encore indéterminées et qui n'a aucun rapport avec les races de chevaux, mais au cheval du désert possédé par la confédération Anezeh, originaire du Nedj

(Lire la suite en 2e page)

Répartition des Voitures Automobiles

LE Jeudi 12 Février 1948, à 8 h. 30, sous la présidence de M. Rodiere, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement Tunisien, s'est tenue une reunion pour la Répartition des voitures automobiles entre les diverses professions.

L'Union de Tunisie de la C.G.A. n'y était pas convoquée.

On se rappelle que c'est à la suite d'une campagne menée par l'U.T.-C.G.A. (voir les trois premiers numéros de la « Tunisie Agricole ») que le Gouvernement Tunisien avait décidé de creer sous la présidence du Secretaire Général une commission comprenant les representants de chaque profession. En ce qui concerne l'Agriculture, ces représentants devaient être désignes par le C.R.P.N.A., et ce fut MM. Tahar Ben Ammar et Vacherot qui ont été chargés à l'unanimité par le C.R.P.N.A. de la représenter.

La première action de l'U.T.-C.G.A. fut de faire porter à 40 % le pourcentage des voitures attribuées à l'Agriculture, alors que l'Administration avouait n'avoir attribué à notre profession que 20 % ; l'U.T.-C.G.A. s'employait actuellement à elever ce pourcentage à 50 %.

En éliminant de la réunion du 12-2-48, M. Vacherot, Président de l'U.T.-C.G.A., le Gouvernement Tunisien rend hommage, à son insu, à notre action qui avait défendu avec succès la cause agricole contre lui et avait obtenu plus de méthode (ou plus d'équité) dans la répartition des voitures.

N'assistant pas à la réunion du 12-2-48, l'U.T.-C.G.A. ne pourra pas en rendre compte aux Agriculteurs comme elle avait l'habitude de le faire dans ces colonnes.

Elections

Après le scrutin du 12 février, commenté dans le présent numéro, les opérations suivantes doivent encore se dérouler :

1° DELEGUES REGIONAUX

Le dimanche 22 février 1948 (ou un jour de leur choix entre le 15 février et le 22 février), réunion des Conseils d'Administration dans chaque Contrôle Civil pour l'élection de 2 délégués régionaux.

2° CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

Le jeudi 26 février 1948 à 9 heures 30 à la Maison des Agriculteurs, 6, Avenue Roustan, à Tunis,

Réunion : des 36 Administrateurs élus le 12 février 1948; des 36 Délégués régionaux, administrateurs de droit; des membres de droit de chaque syndicat spécialisé.

Pour l'élection au bureau de la Fédération.

LA C.G.A. SUR LES ONDES

NOTRE ROLE

...ivi le texte de la causerie radio-...usée, prononcee, le vendredi 20 ...er 1948, au micro de Radio-Tu... par un representant de l'U.T.-A. :

...époque que nous vivons n'est assurément pas drôle. Il faut bien, cependant, se distraire. Si, en manière ...eu, vous interrogiez au hasard les ...e que vous rencontrerez dans les ...e de la ville sur ce qu'ils pensent ...l'agriculture et des agriculteurs, ...s recueilleriez certainement des ré...ses inattendues, que ne désavouerait pas un enquêteur du fameux institut Gallup.

...y a, certes, toute une catégorie ...dividus qui se sont ouvertement ...cialisés dans la lutte contre les ru... Ceux-là, qui sont définitivement ...érés, et dont certains, malheureusement, ont pour profession d'informer ...ublic, ne nous intéressent pas. Leur ...e vipérine est justiciable de la ...e à ordures, sans autre forme de ...ès.

...immense majorité de ce qu'on appelle arbitrairement « la masse » ...re généralement l'a.b.c. des choses de la terre. Les braves gens qui ...omposent n'ont d'opinion en matière agricole qu'à condition que leur ...mal habituel leur en ait suggéré ...; c'est dire dans quelle mesure ...teur moyen est apte à voter sur ...programme de politique générale ...la résurrection de notre agricultu... agonisante devrait tenir la vedette, ...existait encore un échelle des va...

...coup de nos compatriotes citadins ...ne se sont jamais attardés à con...sidérer la situation ni le rôle national des agriculteurs, à moins que quelque restriction nouvelle ne vint à point leur rappeler qu'ils ont des nourriciers, desquels dépend, en temps de paix comme en temps de guerre, leur subsistance.

Enfin, les légendes courent, que vous connaissez aussi bien que moi, qui n'a pas entendu parler des bas-fonds et de leur mirifique contenu ? Les paysans, la chose est claire, sont des accapareurs de fonds, et profitent de la famine pour entasser des trésors dans leurs fermes transformées en châteaux.

Soyons sérieux. Un courant semble se dessiner à l'heure actuelle, sous la pression du plus élémentaire bon sens. On veut bien « in extremis » et à la veille d'une faillite retentissante reconnaître que la production agricole est une des conditions impérieuses du redressement national. Pour en arriver là, que d'impairs n'a-t-on pas commis, que d'injustices n'ont pas été perpétrées, que de devises n'ont pas été gaspillées en achats superflus à l'étranger !

Encore se trompe-t-on dans la délimitation des obligations qui incombent à la population agricole.

Et c'est précisément là que nous voulons en venir.

Certes on a raison quand on découvre — mieux vaut tard que jamais — qu'il serait expedient et opportun de « procurer à l'agriculture l'equipement nécessaire à l'augmentation de la production ». Car, en somme, « c'est bien notre mission que de faire pousser le blé et d'élever des bêtes pour nourrir nos compatriotes qui par leurs activités différentes nous procurent ce dont nous avons besoin à notre tour ».

Mais, dans la hâte, pour ne pas dire la frenesie, que mettent les citadins sous alimentés à souhaiter de nous voir produire à plein rendement, il se glisse une sorte d'heresie, qui consiste à considerer de notre part comme incivisme, presque comme trahison, tout fléchissement dans l'approvisionnement des marchés.

Et ici intervient avec autorité l'hebdomadaire « Le Monde Paysan », que nous avons déjà cité deux fois au cours de cette causerie, et qui proclame : « Que l'on n'oublie jamais que nous ne sommes pas des machines et que la production pour la production — le record à battre et à rebattre — ne nous intéresse pas ».

Car nous aussi, nous sommes des hommes. Les serfs n'existent plus. Dieu merci, et c'est pour la France un honneur d'avoir été la première à les affranchir. Encore faudrait-il que cette réforme, qui appartient à l'histoire, fût effective.

Or, si, avec juste raison, on agite sans relâche la « question sociale » en ce qui concerne les travailleurs de l'industrie, on a trop tendance à oublier les conditions dans lesquelles vivent en silence, à la merci des intempéries, ceux de la terre. A tous ces agriculteurs, créateurs doués comme comme les autres d'un cerveau, d'une sensibilité et d'un idéal, il faut un peu plus de confort chez eux, une vie moins austère et moins méprisée, des moyens de communication, des contacts avec les autres catégories de la population, et un outillage approprié. Il faut, à leur profit, rompre cet isolement qui n'a rien de « splendide », dans lequel on les a cantonnés sous le vocable péjoratif de « culs-terreux », et considérer, une bonne fois pour toutes, que le temps est révolu où l'on pouvait impunément, sous prétexte qu'ils sont mêlants et taciturnes, les tenir à l'écart du reste de la nation jusqu'à la prochaine mobilisation.

Produire ? Les agriculteurs n'ont jamais demandé que cela. C'est notre intérêt, et c'est celui du pays tout entier. Encore faudrait-il nous en donner les moyens, ne pas nous charger de tous les péchés d'Israël, se souvenir de notre existence plus souvent qu'à l'occasion de l'envoi des feuilles d'impôt, et ne pas oublier que si les quintaux de blé sont quelque chose, ceux qui les recoltent à leurs risques et à la sueur de leur front sont beaucoup plus encore.

Nous croyons avoir compris quelques ?

Un vœu de la Société des Agriculteurs

La Société des Agriculteurs de Tunisie, réunie en séance d'...le 19 Février 1948, à la Di...rie Coopérative Viticole de Bel-Djelloud;

Après avoir entendu les expo... de MM. Chedeville et Tor...

Considérant que l'approvision...ent en agrumes des marchés ...aux est assuré en quantité ...isante à des prix normaux;

Emet le vœu :

...) que l'exportation des agru... soit favorisée afin de pro...er aux producteurs et no...ment aux Agriculteurs par...lement sinistrés la juste ré...ération de leurs efforts;

...) que la standardisation soit ...ux étudiée par l'O.T.U.S. et ...lue conforme à celle de l'Al...e et du Maroc;

...) que les transports et tou... les manipulations soient ...liorées le plus rapidement ...ible afin d'assurer l'arrivée ...bon état de produits périss...es;

...) que les jus de fruits ex...és en France par la Tunisie ...ent entrer en franchise.

METEO

...VISIONS POUR LA SEMAINE ...LANT DU 20 AU 27 FEVRIER

...urnées du 21, 22, 23 février seront ...es par le régime des vents, dominant à une tempe...ure sur l'ensemble ...

...rtie du 24, temps d'averses sur le ...ord puis de N.-O. d'origine septen...

...s nuageuses pendant la semaine du 23 au 29

... Stazeli.

...e : 16 millim. 9

...Bizerte : 14 millim.

...ne : 3 millim. 4.

نشاطنا النقابي

عقدت النقابة الفلاحية لمنتجي احواز الحاضرة الشمالية اجتماعا يوم ٧ فيفرى ١٩٤٨ على الساعة التاسعة صباحا بدار الفلاحين بشارع روسطان عدد ٦ بتونس. وترأس هذا الاجتماع السيدان سيفرين رينيي وفريد البكوش كاهيتا رئيس اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا. وغايته تجديد الهيئة الادارية للنقابة.

واخذ اولا م. رينيي الكلمة فصرح من جملة ما صرح به بان اتحاد الفلاحين التونسيين والفرنسيين فى كنف اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا. يسره وعبر عن امله وهو ان يسعى الفلاحون الفرنسيون والتونسيون جميعا فى اتحاد مطلق فى سبيل الدفاع المشترك عن فلاحة هذه البلاد. واستقبل المجتمعون تلك الكلمات بالتصفيق الحار.

ثم تناول حالا السيد على الصغير كاهية رئيس جامعة المنكوبين الكلمة فقال :

سيدى الرئيس

سادتى

أتقدم الى حضراتكم شاكرا تلبيتكم هاته الدعوة الشريفة التى عبرتم بها عن شغفكم بالوفاق التام وربط الصلة بين عنصرين متفقين فى المهنة والمرمى والغرض السامى الا وهو اتحاد الفلاحين بالقطر التونسى اذ لا فرق بين التونسى والفرنسى ما دام الطريق والمقصد واحدا.

وبما أنى أميل دائما الى المفاهمة وفتح طريق الوفاق الذى اجتمعنا من أجله اليوم وسنفوز بالنصر ان شاء الله بواسطة رجالنا العاملين بجامعتنا الس. ج. أ.

وأعلم حضرات السادة أنى كنت على رأس هيئة فلاحية مشتركة بين فرنسيين وتونسيين بجهة بوفيشة آخترت وأجبرت نفسى على الاستعفاء منها بعد ان وحدت جهود رجالها العمل فى هذا السبيل وخيرت أن أدعو جهة الاحواز الشمالية وأوحد بين فلاحيها التونسيين والفرنسيين وها انا نجحت فى مأموريتى ووفقت بين العنصرين بحيث جمعت بين الفلاح البسيط والمعمر الكبير وهذا الاخير تقدم بكل ما لديه لاعانة هذا المنتج الصغير وما دمنا على هذا المنوال بضمير طاهر مخلص واستقامة وشجاعة فلا نفشل بل نسير جنبا لجنب داعين بالنصر امين.

تلى بالفرنسية م. اوجان تاراس كاتب هذه الجلسة ترجمة هذا الخطاب ثم وقع شروع فى انتخاب الهيئة الجديدة واسفرت النتيجة على انتخاب السادة :

– بيار قيون والطاهر التوكابرى رئيسين شرفيين

– على الصغير وجورج رينيي رئيسين مباشرين

– ليون شفاليي ومحمد الورتتانى كاهيتى الرئيس

– اوجان تاراس والبشير لصرم كاتبين

– دى لاكازينيار والتيجانى بن عبد الله مينى المال

– والاعضاء المساعدين السادة : عبد المجيد الفيلارى وروبار سورد وبوستيل كلود والحاج احمد بن محمد بن رابح ومحمد بن حمودة

كاتب الجلسة :

اوجان تاراس

* القصرير *

يوم الثلاثاء فى ١٧ فيفرى ١٩٤٨ اجتمع خمسة عشر من الفلاحين لاجل تأسيس نقابة س. ج. ا.

وبعد خطاب القاه مندوب هيئة اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. والموافقة على القانون الاساسى انتخبوا بالاجماع اعضاء الهيئة الادارية لهذه النقابة وهم السادة :

هنرى بوشى : رئيس

الحاج الزين وبيار موراتى : كاهيتا الرئيس

بول بوتشار : كاتب

اندرى ناشلان : امين المال

والاعضاء المساعدون : خميس وجان دوشاسن وآنى بيك.

* مواد الوقد الفلاحية *

يتشرف رئيس الحجرة الفلاحية التونسية بتنبيه السادة الفلاحين الذين يستعملون التركتورات لاشغالهم الفلاحية ان الحصة الاولى من مواد الوقد اللازمة للحرث الربعى والتى ينتهى اجلها فى ٢٥ فيفرى سنة ١٩٤٨ قد وقع تمديدها فالمرغوب منهم المبادرة بسحب الكميات الراجعة لهم ليمكن تفكيك الحصة الثانية.

* مستودع ب. بارنان *

٩١ – شارع كرتاج – ٩١

– بتونس –

تجدون هناك التركتورات والآلات الفلاحية العصرية من انواع :

كاتاربيلار – جوهن دير – اوليفيي

شروط بيع الحبوب المنتجة

فى سنة ٤٧ – ٤٨

(بقية الصفحة الاولى)

ب – فيما يخص القمح المكسر :

– من ٥٠٫١ الى ٥٠٫٥ فى المائة – ٢٫٧٥ ف على القنطار

– من ٥٠٫٥١ الى ٦ فى المائة – ٣٫٥٠ ف على القنطار

– من ٦٠٫٠١ الى ٥٠٫٦ فى المائة – ٥٫٧٥ ف على القنطار

– من ٦٠٫٥١ الى ٧ فى المائة – ٧ فرنكات على القنطار

وعند ما تتجاوز النسبة المئوية للاوساخ داخل فى ذلك القمح المكسر ٧ فى المائة يمكن تعيين التنقيص باتفاق بين البائع والمشترى ويكون الامر بمثل لما تتجاوز الاوساخ غير القمح المكسر ٤ فى المائة فى حدود النسبة المئوية الجملية واذا كان مبلغ الاوساخ يقل عن ٢ فى المائة يقبل القمح المكسر حسب الشروط التالية :

– اوساخ ٥٠٫١ فى المائة وقمح مكسر ٥٠٫٥ فى المائة – لا تنقيص

– اوساخ ١ فى المائة وقمح مكسر ٦ فى المائة – لا تنقيص

– اوساخ ٥٠٫٠ فى المائة وقمح مكسر ٦٫٥٠ فى المائة – لا تنقيص

– اوساخ صفر فى المائة وقمح مكسر ٧ فى المائة – لا تنقيص

واذا لم تكن هناك اوساخ وكانت نسبة الحبوب المكسرة تساوى على الاقل ٨ فى المائة يعين التنقيص باتفاق بين البائع والمشترى

ويثبت القمح المكسر بعد الحبوب المهشمة تماما (وليس المشقوقة منها فحسب) التى تمر من غربال عيار.

ولتحديد السعر تعتبر كاوساخ غير القمح المكسر الاجرام الاجنبية (مواد جامدة خصوصا ورمل وحجارة الخ) والحبوب والبذور غير القمح والتى توجد عادة مع هذا النوع من الحبوب

٣ – تنقيصات اخرى

أ – الحلبة (بالنسبة للبيوعات المحلية)

اغتفار : ١٠ غرامات فى المائة كيلو من القمح

الكمية القصوى : ٥٠ غراما فى المائة كيلو من القمح

تنقيص فرنكين على كل ٥ غرامات من الحلبة بين ١٠ و٥٠ غراما فى المائة كيلو من القمح اى تنقيص نهايته ١٦ فرنكا على ٥٠ غراما للماية كيلو من القمح

يتبع

مقتطفات صحافية

* بالحجرة المختلطة للجنوب *

خطب الكاهية التونسى السيد عامر بوريشة سيدى الكاتب العام للحكومة التونسية

سيدى الرئيس

زملائى الاعزاء

...سادتى – ان مسؤوليتنا لناخبينا عظيمة جدا وهى تستدعى جهودا جبارة سنبذلها جميعا للتوصل الى ايجاد حل يتلاءم مع التطور المحسوس الذى اهل الشعب للاستماتة فى المطالبة دون كلل ولا ملل بترقية حاله والتوسع فى دائرة نفوذه. ان وضعية القانون الداخلى لنظام الحجرة المختلطة للجنوب سلبت كامل النفوذ من القسم التونسى وان بنوده لم تشتمل على ما يضمن للنائب حق الدفاع عن حقوق منوبيه بغاية التلهف الى التحويرات الكبيرة التى ستدخل على نظام الحجرة والى الدستور الحقيقى الذى يمكن النائب من ابداء ملاحظاته وارائه بصفة قانونية ومسموعة ويبيد صوت الاستشارة الموجود عليه نظام اليوم الذى انقرض بمرور الزمن وتطور الشعب الاجتماعى.

وهذا ما شعرت به الحكومة نفسها فجعلت هاته الانتخابات حسب اوامر جويلية ١٩٤٧ وقتية وانتقالية ريثما يتم هذا الدستور الجديد للحجرة الذى يعطى حق الانتخاب من الدرجة الاولى للفلاح كمواطنه التاجر ويزيل جميع الارتباكات والفوضى التى سار عليها الفلاحون والتجار وارباب الصناعة زمنا طويلا واننا نؤيد راى الحكومة فى ذلك ونطالب بانجاز ما وعدت به ونبدى لها رغبات منوبينا الملحة فى تكوين حجرات منفصلة عن بعضها كالشمال فابناء الجنوب يتمتعون بنفس الثقافة والدراية والمدارك الفلاحية والتجارية والصناعية التى لابناء الشمال واما مصالح ابناء الجنوب ومنتوجاتهم فانها اقل ما نقول فيها انها متساوية تمام المساواة مع منتوجات الشمال.

واننا نغتنم فرصة وجود نائب الحكومة بيننا لنجدد اليه تشكراتنا الحارة ونسجل امامه عدم ارتياحنا من حرمان اخواننا سكان المنطقة العسكرية بالجنوب التونسى من المشاركة فى الانتخابات التى تمكنهم من حق التمثيل فى الحجرات ونكرر دواما واستمرارا مطالبنا فى الاسراع التام بانجاز الرغبات المومى اليها حتى ترجع الطمأنينة الى كامل المتساكنين ويرتفع كابوس الفقر والاحتياج المخيم على ربوعنا وتزدهر حالة الفلاحين وارباب المتاجر والمصانع فالى العمل المثمر والى الانجاز. والشكر للجميع.

(عن النهضة)

بالحجرة الفلاحية التونسية

اقتبل السيد الطاهر بن عمار رئيس الحجرة الفلاحية التونسية وفدا من الجامعة العامة للفلاحة التونسية يتقدمه رئيسها السيد محمود يسين يصحبه السيدان الطاهر ادريس ومحسن الفراتى رئيسا الجامعتين الجهويتين لسوسة وصفاقس.

(الزهرة – ١٩ فيفرى ١٩٤٨)

انباء

الاصلاح الفلاحى

ان اللجنة المتكونة لاجل اصلاح بعض القواعد المتعلقة بالعقارات الخاصة وبالفلاحة وبالغابات الدولية اجتمعت فى ١٨ فيفرى ١٩٤٨ تحت رئاسة معالى وزير الفلاحة.

وأعدت هذه الجلسة ليتصل لاول مرة اعضاء اللجنة بعضهم ببعض وهم يمثلون المجلس الكبير والحجرات الفلاحية والادارة. وتسلم الاعضاء الوثائق التشريعية التى تتضمن هذه القضية. واتفق رأيهم على ان يبادروا بدراستها قبل ان يعينوا ترتيب المواضيع التى سينظرون فيها فى جلساتهم المقبلة. وستجتمع اللجنة يوم الجمعة فى ٢٧ فيفرى ١٩٤٨

زجر التدليس

انا لمسرورون بالخبر الذى يتضمن توفير عدد اعوان زجر التدليس. فتستطيع هذه المصلحة استيناف نشاط لم تبلغ ضرورته الدرجة التى بلغها الان فى سبيل الحراسة الملازمة للمواد الاصلية للاستهلاك اليومى كالحليب مثلا.

وكان المستهلكون كما كان ايضا المنتجون الوجهاء الثقة ينتظرون منذ مدة مديدة استيناف هذا الزجر. على ان المنتجين يريدون صراحة ان يبيعوا حليبهم بسعر مناسب ومعدل تعديلا حقيقيا على الصعوبات التى لا تزال متشددة بالنسبة للانتاج ولكن يطلبون ايضا وبالحاح عظيم ان يصل هذا الطعام النفيس الضرورى للاطفال والمرضى والعجز وان يصل لهم مضمون الصفاوة والنقاوة

ومن جملة تدليس المواد الغذائية فان تدليس الحليب هو اتعس واشوم تدليس يجب زجره بطرقات صارمة جدا.

نصوص رسمية

الاعلام بالمساحات المبذورة

ليكن فى علم الفلاحين الذين بذروا القمح لصلب والقمح اللين والشعير والقصبة والقطانية والدرع والكتان والجلبانة والفول والحمص والعدس ان من واجبهم الاعلام بذلك البذر قبل غرة افريل من كل سنة حتى لا تنالهم العقوبات المقررة بالتشريع الجارى به العمل

وتقبل الاعلامات :

١ – فيما يخص الاروبيين بمكاتب مراقبى الاداءات القارة بالدائرة او بمكاتب قباض الفروع المالية باستثناء كل مكتب آخر وتوجد لهذا الغرض مطبوعات خاصة بالمكاتب المذكورة تحت طلب من يهمهم الامر

٢ – فيما يخص الفلاحين التونسيين من طرف المشائخ فى جلسة عمومية بمساعدة عدل ومعاضدة الاعيان وبقدر الامكان بمحضر اعوان المراقبة للادارة. ويقع اعلام الفلاحين التونسيين بتواريخ اجتماع تلك اللجان فى كل مركز بواسطة المناداة فى الاسواق والمعلقات بمكاتب العمال والكواهى والخلفاوات والمشائخ وستبتدى العمليات المذكورة يوم ١٥ فيفرى المقبل

ويرخص للفلاحين التونسيين الذين يرغبون فى تحرير اعلاماتهم على نمط الفلاحين الاروبيين فى ايداع تلك الاعلامات لدى مراقب الاداءات القارة بالدائرة او قباض الفروع المالية باستثناء كل مكتب آخر

* التجويد *

نذكر فيما يلى قائمة الفحول المحرزة على اجازة التى يمكنها ان تباشر التجويد فى عام ١٩٤٨ بالبلاد التونسية

والعمل بمقتضيات الفصل ١٥ من الامر المؤرخ فى ١٢ ماى ١٩٣٣)

بلانزاك – انقليزى حر من « بريورى » و « بلانزاك » على ملك مسيو لوهوشى جان الملاك بالعوينة على طريق سليمان (اجازة خاصة بمراقبة قرنبالية المدنية)

قريفون – انقليزى حر من « كوبى » و « قريفورد » على ملك مسيو جوزاف بيكو الملاك بتونس (اجازة خاصة بمراقبة تونس المدنية)

ليقلون – انقليزى حر من « قوايا » و « كاركاسون » على ملك مسيو بيسموت جاك الملاك بتونس (اجازة خاصة بمراقبة ماطر المدنية)

ميلفانتى – انقليزى حر من « بريورى » و « مبرول ٢ » على ملك مسيو بيسموت جاك الملاك بتونس (اجازة خاصة بمراقبة ماطر المدنية)

المعلوم على الحيوان

الاداء على الاجباح

الاداء على مزارع البقول او الازهار وبساتين المشاتل لعام ١٩٤٨

تذكر مربى الحيوانات ومالكى اجباح النحل بانه يجب عليهم ان يقدموا اعلاما فيها فى ظرف اجل نهايته يوم ١٥ مارس ١٩٤٨ والا تسلط عليهم العقوبات التى اقتضاها الفصل ٦ من الامر العلى المؤرخ فى ٢١ ديسمبر او الفصل ٤ من الامر العلى المؤرخ فى ٣٠ ديسمبر ١٩٤٧

اما زراع البقول فيمكنهم عملا بالفصل ٣٥ من الامر العلى المؤرخ فى ٣٠ ديسمبر ١٩٤٦ ان يقدموا اعلامهم بالمزارع سواء فى ءان واحد مع اعلامات الحيوان او الاجباح او بعد الاعلامات الاخيرة فى الذكر فى اجل نهايته يوم ١٥ ماى ١٩٤٧

ان الاعلامات المنفردة بالنسبة لكل اداء على حدة ينبغى تقديمها مكتوبة على مطبوعات خاصة او على كاغذ مطلق بشرط ان يميز فى هذه الصورة الاخيرة بالنسبة للحيوانات عدد الدواب الحاظة الاداء وغير الحاظة الاداء لكل نوع من انواعها. وبالنسبة للاجباح ما كان منها ذا شنشان منتقل مع العام الذى انتصبت فيه وبالنسبة لمزارع البقول او الازهار وبساتين المشاتل المساحات المبذورة مع التمييز بين المزارع السقوية وغير السقوية

وتقبل الاعلامات المحررة كيف ذكر فيما يتعلق بالاروباويين سواء بادارة المال او ببيروات الفروع المالية او بمراقبات الاواءات القارة

اما فيما يتعلق باعلامات التونسيين فانها تقبل اثناء جلسات عامة من طرف لجنة يرأسها شيخ التراب تعقد اجتماعاتها فى تاريخ يعلن عنه لمن يهمهم الامر بواسطة البريح وعلى طريق المعلقات ببيروات العمال والكواهى والخلفاء والمشائخ

وحيث انه لا تسلم نسخ من الاعلامات فالمطلوب من المعلمين ان يحتفظوا بمزيد التحرى بنظير الاعلام الذى يقوم مقام التوصيل.

أ – ل – ٦٣

* ايها الفلاحون *

اذا اردتم حفظ حبوبكم المدخرة استعملوا

– أ. ل. ٦٣ –

ذلكم المواد التى تحتوى على قدر ممكن من دقيق د.د.ت. تشترونه وتسترشدون عنه بمستودع

اقريكولتور

٦٧ مكرر بنهج مارسيشو – ٦٧ مكرر

– بتونس –

توزيع السيارات

يوم الخميس فى ١٢ فيفرى ١٩٤٨ على الساعة الثامنة والنصف وقع تحت رئاسة م. رودیار كاهية الكاتب العام للحكومة التونسية اجتماع لاجل توزيع السيارات (اوتوموبيل) على مختلف الصنايع.

وكان اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. غير مستدع لهذا الاجتماع.

ومن الجدير بالذكر ان الحكومة التونسية قد قررت تبعا للدعاية التى قام بها اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. كما يتبين ذلك بمجرد مطالعة الثلاثة اعداد الاولى « لتونس الفلاحية » تكوين لجنة متركبة من ممثلى كل حرفة تحت رئاسة الكاتب العام للحكومة التونسية.

وفيما يخص الفلاحة اتفق الرأى على ان يقع تعيين اولئك النواب من طرف لجنة توزيع المواد الضرورية للفلاحة (س. ر. ب. ن. ا) واتفق الرأى بالاجماع على تعيين السيدين الطاهر بن عمار وجورج فاشرو.

وكانت اول نتيجة لنشاط وحزم اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. رفع الحصة التى تقتنيها الفلاحة من سيارات الى ٤٠ بالنسبة للمائة بينما الادارة اعترفت بانها كانت لم تعين لحرفتنا الا حصة لا تتجاوز ٢٠ فى المائة. ولا يروع اتحادنا حتى اخذ يواصل بذل جهوده كى يرفع حصتنا الى ٥٠ بالنسبة للمائة.

ولاجل عدم استدعائها لم. فاشرو الرئيس لاتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. لاجتماع يوم ١٢ فيفرى ١٩٤٨ اعترفت الحكومة التونسية بدون ان تشعر بالامر باهمية نشاطنا الجليل الذى كانت نتيجته الدفاع دفاعا مجديا عن القضية الفلاحية ضد الحكومة والذى تحصلنا بفضله على العدالة (او على تخفيف الظلم) فيما يخص توزيع السيارات.

وحيث ان اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. لم يحضر اجتماع ١٢ فيفرى ١٩٤٨ فلا يستطيع احاطة الفلاحين علما بنتيجة اعمال هذه اللجنة كما كان من عادته ان ينشرها فى هذه الاعمدة.

القضية الهامة

(بقية الصفحة الاولى)

وستهتم غاية الاهتمام هيئة اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. التى سيقع انتخابها فى غرة مارس بتطبيق هذا البرنامج.

هذا البرنامج الضرورى اللازم لا من حيث الدفاع عن المهنة نفسها فقط بل من حيث ان يخول للفلاحة ان تقوم بمأموريتها كى تستطيع تغذية البلاد.

وتستوجب هذه المأمورية الجليلة تضامن جميع الجهود النزيهة. ان المجلس الكبير والحجرات والس. ج. ا. لهى ثلاث منتظمات مختلفة العنصرية ولكل واحدة منها طرقات نشاطها الخاصة واسباب ضرورتها ولا تستغنى واحدة عن الاخرى. فمن الناحية الفلاحية انها تصبو الى هدف عام وحيد. وتستطيع ويجدر بها اذن ان توحد جهودها مثلما يفعل ذلك ثلاثة محامين فى نازلة مشهورة تكفلوا بالدفاع عن قضية عظيمة. اما النقطة الخطيرة (وكيف لا نعترف بذلك ؟) فهى التى تتعلق بالمسائل الشخصية. فليسعى كل احد كى يكون وحده مرموقا ووحده متوجا بالعبقرية. غير انه من الجدير ان يبذل كل فرد والى حيث ادت به التكاليف الجهد الذى يرفعه فوق هذا الانتماء الذى تتكون التفرقة من اجله والذى ربما ينال فجئيا بفضله الشخص بعض القناعة من الظهور ولكن يقضى قضاء مهلكا على المشروع الذى وقعت مباشرته فى سبيل مصلحة الجميع.

توجد حصة من النشاط لجميعهم. ويجدر اذن تكليف كل نفس حسب وسعها بالمسؤوليات واتحاد الجميع اتحادا مخلصا فى سبيل هناء وسعادة البلاد.

محل لويز مونتني

٣٦ – نهج لافيجرى – ٣٦

التليفون : ١٢–٠٣

يشيد لكم ءالات تصفية الحبوب وءالات الوزن وتعبية الكيوس وتجدون به المحركات (موتورات) الديزال والتى تسير بالاسانس

تونس الفلاحية

لسان اتحاد القطر التونسي ☆ للجامعة العامة للفلاحين

جريدة اسبوعية تصدر كل يوم سبت

عدد ٥٢

ثمن النسخة ٨ فرنكات

الاشتراك عن سنه ٨٠٠ ف

الادارة : ٧٢ نهج جول فيري – تونس –

تليفون عدد ٤٤ – ٧٦

وعدد ٤٥ – ٧٦

يوم السبت ١١ ربيع الثانى ١٣٦٧

الموافق ٢١ فيفرى ١٩٤٨

الري والمحركة

يجب على الذين يكترثون بمستقبل وسعادة القطر التونسى ان يجعلوا نصب اعينهم الاعتناء بالرى والمحركة الذين هما روح الفلاحة العصرية وروح المجتمع.

سانحة

اذا كان من العسير ان يجمع جميع زملائنا الراى على عدد السنين العجاف بالتدقيق التى لا زلنا على وشك اجتيازها فالامر الذى لا ريب فيه هو ان الجفاف محدق باراضينا وقد زال فصل المرافعات البيزانتية حول هذه القضية.

على انه وزيادة على الجفاف تلكم الكارثة ذات الرقم الاول لا زالت فلاحتنا تتعقب عليها النكبات العديدة التى ليست كلها من عواقب اختلال الطقس.

وحتى فى المدة الاخيرة شاهدنا تهاطل امياه ثم الزوابع العاصفة. وما هى الامور المجهولة التى يخفيها عنا الغد ؟

فى السنة الاخيرة استعطفت الحكومة امام اشتداد الحالة شمال البلاد الذى نجى من الجفاف لاجل اسعاف سكان الجنوب المحتاجين. وفعلا لم تخب الآمال اذ وجد الفلاحون انفسهم ازاء واجبهم التضامنى بل قد تحصل منظمو المشروع على نتائج مشجعة. وشاهدنا عيانا جناب المقيم العام يأمر شخصيا بذهاب كميونات مشحونة قمحا من وادى زرقة الى الساحل الجائع.

ولكن فى عامنا هذا واذا استثنينا بقاعا قليلة العدد يستطاع ان يقال عنها انها ستحرز على محصول وعلى ثروة فان شمال القطر التونسى يوجد فى حالة تعيسة تضاهى حالة الوسط والجنوب. غير ان اقل ما يمكن ان نقوله هو ان الشمال عاجز عن تسديد ضروريات هذه البلاد المسكينة من المواد الفلاحية التى يحتاج اليها وعن انقاذ الجهات التى لا زالت جائعة.

وامام هذه الحالة فانه صريح انه سيشرع فى نشاط عظيم فى سبيل اسعاف السكان الذين ادى بهم الجفاف وغيره من الكوارث الطبيعية الى العجز. وستتسابق وتتضاعف المشاريع الرسمية والمشاريع الخاصة هدفا للتحصيل على مديد مساعدة الحضريين الى مواطنيهم البدويين.

وسيكونون اللجان وسيشرعون فى العمل. وفى الواقع لا يتجاوز نشاطهم عقد حفلات الرقص والحفلات التشريفية فى اجمل السوادى وفى اجمل احياء المدن.

وكما قالت احدى الالسنة المتعودة بالملاهى عندما اتاها خبر مصيبة عظيمة وبلغها انه فتح اكتتاب لاسعاف العائلات المنكوبة : « يا فرحتى سنستطيع الرقص ! »

اذن سيرقصون. ولا يرقصون امام القصع الفارغة من الطعام فقط...

فبغتم اذاك جميع الذين يتطفلون على الفلاحة اولئك الذين يقضون حياتهم بين هاتف وخزينة اوراق ويغتنم جميع اعداء الطبقات البدوية انفسهم هذه الفرصة كى يبرموا ويثقبة سلم مع ضميرهم فى هناء كؤوس شراب الشمبانية الذى يتناولونها بسعر ٢٥٠٠ فرنكا العشرة الواحدة.

لا تكمن منفعة هذه المظاهرات الكريمة. ولربما تؤول تلك المظاهرات فى نهاية الامر واذا كان القائمون بتنظيمها حاذقين الى التحصيل على بعض العشرات من الآلاف من الفرنكات.

فهل يزعمون بفضل تلك المبالغ الضئيلة ان يخلقوا قدر حبة حرمتنا المقادير منها ؟

ان البلاد التونسية المحرومة منذ سنين من الامطار وفلاحتها التى هى منبع ثروتها وحياتها تستغيث.

(تونس الفلاحية)

القضية الهامة

ما زلنا على اثر انتهاء انتخابات الحجرتين الفلاحيتين للشمال والحجرتين المختلطتين للوسط والجنوب. وينشرح البال امام استيناف الاربعة رؤوسه براستهم ذلكم الامر الذى لا يروعهم الا ان يكونوا مسرورين به. ونرى اذن فى ذلك ادنى البرهان على صواب تشطهم السديد وعزيمتهم عن مستقبل وان فريق الاحسين الذى كان يدعى بعضهم انه اكثر للجميل قد تظاهر فى هذه المناسبة السانحة بموافقته.

وما زالت هذه الانتخابات التى كان انعقاد القطر التونسى المس. ج. ا. منه اسبوعه ومنذ ما ينوف عن السنة يرغبه ويرغبه منذ تحرير القطر التونسى الفلاحون وحجرات نفسه فلما اثارت هذه الانتخابات عدة شب حدو عناصر من الاسفين ذلكم الامر الذى يخول تطورا حاليا من التدهور السيء لنشاط الحجرات وطبق التطور الاجتماعى والاقتصادى.

واذا كان جمعنا مسرورا بتلك الانتخابات فان بعض حدادات من التى تنشرها الصحف اليومية تحت بعض لون مخالفة لهذا الوفق. ويزعم (مبنى فعله للمجهول) ان بعض من اعضاء المجلس الكبير سوف يغاضون من ان الحجرات الاقتصادية ستستطيع ابتداء من هذه الاونة نفسها التحلى باهمية عظيمة فى نفس الدوائر الحكومية.

فلنسجل هذه الادعاءات كى نجيب عنها بعد حين ان الفلاحين مدعوون للاقتراع مرة اخرى فى دائرة مقاطعتهم الصناعية وهى اتحاد القطر التونسى للمس. ج. ا. بين الانتخابات الكاثرت ولكنه من الجدير ان يعترف بوجوبها.

اما منذ ست سنوات لم تعد بادنى انتخاب !

اذن يدعى فلاحو القطر التونسى باجمعه لينتخبوا فى يحسر شهر ديسمبر وفى مختلف الدرجات نوابهم وينتخبون فى غرة مارس هيئة اتحاد القطر التونسى مدة سنة.

لا يعوبنا ان بعض النفوس تراود اذاك احداث الخلافات بين المس. ج. ا. والحجرات الفلاحية متلما يرودون احداث الخلافات بين تلك الحجرات والمجلس الكبير.

انه لا جدوى لجميع تلك المراودات.

وعوض ان تشتت جهودنا يجدر بنا ان نسعى فى سبيل اتحادنا.

ولاجل ذلك يجدر ان نكون مخلصى لضمير واحمد لله على ان المهنة الفلاحية ليست فى احتياج من ذوى الضمين الخالص.

قد يبلغ تشعب المشكلات السياسية والاقتصادية والاجتماعية درجة حتى صارت النفس المنفردة مهما كان ذكاؤها لا تستطيع تذليل تلك المشكلات الواحدة تلو الاخرى ولا تستطيع تذليل جميعها.

ولاجل ذلك نفسه اتفق الراى اساسيا منذ عهد مضت عنه سنتان عندما اخذ اذناك الفلاحون يفكرون فى وجوب تأسيس المس. ج. ا. على ان هذه المؤسسة لم تحدث كى تزاحم الهيئات الرسمية السابقة الوجود بفصل الانتخاب العام كالمجلس الكبير او الانتخاب الجهوى او الصناعى كالحجرات الفلاحية.

وابتدت هذه القاعدة الاساسية مختلف الائتحات التى اقترعتها نقابات المس. ج. ا. التى يتضمن جميعها حتما جميع النواب الفلاحيين بالمجلس الكبير والحجرات الفلاحية وباتحاد القطر التونسى للمس. ج. ا. على لدفاع عن القضية الفلاحية.. وكانت عبارات بعض النقابات حاسمة حتى انها ترغب ان تكون الصلة بين المس. ج. ا. والحجرات متينة جدا وان يقع الفصل بين مأموريتى المشروعين.

(البقية على الصفحة الثانية)

حول انتخابات ١٢ فيفري ١٩٤٨

* بقلم جورج فاشرو *

نشرنا فى عددنا الاخير كما نشرت اغلبية الصحف اليومية بلاغا وجيزا يتضمن خلاصة اعمال المؤتمر الذى انعقد يوم ١٢ فيفرى ووقعت اثناءه انتخابات النواب النقابيين لجامعة المنتجين الفلاحيين.

وتفضيلا عن ايضاحات مدققة لا تؤول الا لنشرة قاحلة فهو من الاجدر ان نقتبس من هذا المؤتمر نصيا من الاراء.

فلاول مرة فى تاريخ فلاحة القطر التونسى وقع مؤتمر نقابى فلاحى عظيم وحر شمل فى قاعة ضيقة جدا ١٣٠ مندوبا اتوا من جميع انحاء الايالة ويمثلون جميع الجهات وجميع انواع الزراعات لا ميز بينهم من وجهة الثروة او العمر او الاعتقادات الدينية او الجنسية. بل فان ذلك المجتمع كسراة للطبقة البدوية لهذه البلاد.

وانى لهذا الاجتماع جميع اولئك المندوبين الشاعرين بمأموريتهم وبالثقة التى وضعتها فيهم ٥٠ نقابة من جميع قرى القطر وتركوا مستثمراتهم وقطع بعضهم مسافات تبلغ احيانا ٤ وحتى خمسمائة كيلومترا كى يستطيع حضور هذا الاجتماع. وكان جميعهم هناك فى الساعة المدققة ثم عادوا بعد الزوال بعد تناولهم لغذاء سريع بالرغم عن ان استئناف الاجتماع لم يكن فى الحسبان.

وانتصب فى مقعد رئاسة الجلسة م. كوانى ذلكم الاب لفكرة تأسيس المس. ج. ا. بالقطر التونسى والرئيس الشرفى لاتحاد القطر التونسى للمس. ج. ا. وعاضده فى الرئاسة م. ليبى النائب عن الجنوب وم. باش عن ماسيكو وم. نرويلى عن برج التومى.

فلنجدد هنا لاولئك الشخصيات ومدير المس. ج. ا. وكاتبته عبارات الشكر والثناء لما بذلوه من جهد مخلص لاجل تفصيل ١٣٠ قائمة تحتوى على ٧٢ مترشحا وكل ذلك العمل تم بدون انقطاع ولا راحة.

قلنا ٧٢ مترشحا. ويقيم هذا العدد المدهش وحده البرهان على الاهمية التى يعلقها كل احد باعتنائهم بهذه المنظمة النقابية. غير انه كان يخشى من حيث كثرة المترشحين عدم التحصيل على النتيجة النهائية لانه ربما لا يقع انتخاب جميع الاعضاء الذين تعين عددهم على انه لا يجب الا انتخاب ٣٦ عضوا. وذهبت تلك الخشية بدون عناد حيث انه وقع انتخاب ٢٩ عضوا منذ الدورة الاولى.

كانت المناقشات حارة واهتمام الجميع والافراد مسترسلا ملازما. وما ذلك الا علامة روح الفلاح الحارة العتيدة وبرهان عن استعداده للعمل واخلاصه واشتياقه للنشاط فى سبيل تكوين اسعد حظ للجميع فى المستقبل.

وفى اثناء المناقشات التى قادها بعد الزوال برصانة وحكمة م. ميشال صلما ذكروا الاتحاد لان كل احد يعلم ان الاتحاد ضرورى للقيام بالذات. وتحدثوا عنه بصفة تشييدية كى ينسقوه ويؤيدوه فعلا لا كى يهدموه كما كان يتمناه بعضهم من الغائبين عن هذا المؤتمر وكثير من المؤتمرين كانوا يخشون ذلك الخطر.

ومنذما سلكت المس. ج. ا. الفرنسية من مؤتمر المجلس القومى الذى وقع بباريس فى شهر نوفمبر الاخير وهى اقوى واعظم من قبل فان اتحاد القطر التونسى للمس. ج. ا. سلك من اجتماع ١٢ فيفرى الجارى وهو اشد قوة وامتن اتحاد. ان علل النمو لا ملجأ منها وهى ضرورية كى تصير الرجال اقوياء.

فهل كان يستطاع منذ سنة واحدة فقط من قبل وامام التحذر اللطيف الذى كان يتجاهر به بعضهم نحو مشروعنا ومزح كثيرهم وخوف بعض افراد هل كان يستطاع انتظار يوم مثل ذلك اليوم «الذى اجتمع فيه جميعهم فرنسيون وتونسيون فلاحو الشمال وفلاحو الجنوب حول فكرة واحدة ولا يجمعون على بطاقات الانتخاب وضميرهم حبر اسماء فرنسيين وتونسيين بل يقرنون اسماء فلاحين تتوافر فيهم شروط الكفاءة كى يمثلوهم هم الفلاحون الفرنسيون والتونسيون.

وفى نظر الذين بذلوا منذ بداية المشروع جهودهم بالرغم عن جميع العراقيل فى سبيل هذا الاتحاد اولئك الذين اقدموا بالمس. ج. ا. كى يكونوا الوحدة الفلاحية كان هذا اليوم اجمل اجازة تمتعوا بها.

ولذلك يسوغ لهم بدون ان تخيب آمالهم ان يقولوا للذين سيقع انتخابهم يوم ٢٦ فيفرى ليقودوا المس. ج. ا. بالقطر التونسى السبيل :

واصلوا العمل بدون ان تملوا ابدا. ان الحصاد المنتظر جميل لان الارض خصبة.

ج. فاشرو.

الامطار الاصطناعية

اذا عثرنا بعض لربوع نعدة لزراعة تصبح لابالة تلك الربوع التى كانت فى الماضى تحمل كنوزا من الحبوب الذهبية وبالها من سور بغتت فؤادنا امام حقول تريد فيها البقاع ناحسة عن لبقاع الضئيلة الازدهار تلك حقول سنستطيع ان نشاهد فيها مهما تكون مرارة الامنيات المتحسرة وحسب تعبير ذى عاطفة جميلة (الجربوع يركض فى فصل حصاد) والمحصول من الكبوس ضئيلا

وبخصوص نادم عندما اذا كنا قد نجول فى تلك حقول فى انساء حراثتها وتهيئتها بعزراعة نهيئة لم تبلغ درجة اتقانها باية بلاد فلاحية دون هذه البلاد.

وهو من معلوم بفضل تجربة تونسية قديمة العهد به يمكن الاحراز على محصول مقنع من الحبوب حتى لو كانت الامطار قليلة ولكن كافية لبزوغ البذر ونمو الزرع الى ان يبلغ الدرجة من القوة تخول بفضل الجرانة العميقة مقاومة انظار الغيث.

وتكفى بعض مليمترات مطرا لدلكم البزوغ ومهما كانت الجهود والفنون المبذولة من طرف الفلاحة فانه صريح ان محصول عدة سنين مرتبط بمرور قنيف.

واقعة اعلم بالقنائف التى مرت والتى تنشت بها جميع الانظار وتخيب الامال امام سيرها فى السماء حتى تنضبها حرارة الشمس الجنوب او تذهب خسارة للبحار.

واذاك يأخذ الفلاح الشاعر بانه قام بجميع ما تستطيع القدرة البشرية من جهود وواجبات بمكسر بالريشق الناشف فى تجارب الامطار الاصطناعية التى علقت عنها جريدته فى امريكا واستراليا والنمسا وفرنسا و... و... ويقال ان تلك التجارب ادت الى نتيجة حسنة تلك التجارب السهلة التى لا تستوجب الا مواد موجودة هنا كالطيارات والثلج المصحون او الثلج المتسق من بخار الفحم. كما ان الفلاح يعرف ان نقابة حماية الرباتين بالقطر التونسى اعدت من جهازها ٦٠٠٠٠٠ فرنكا لاجل دراسة تكوين المطر من السحاب بالطرق الاصطناعية.

ان الامر صار جديا هاما جدا وجديرا باستلفات نظر العموم.

غير ان الفلاح قرأ ايقا الجملة التالى نصها والتى فاهت بها شخصية بارزة تونسية حيث قال : « لم نغفل عن اعتبار جميع التجارب التى لا يزال يقع حولها القال والقيل. غير انى اعتبر ان المطر الاصطناعية على وشك ادخال تحسين على المستقبل. »

ذلكم ما صرح به م. برويلى بصفاقس فى ٧ فيفرى ١٩٤٨

وتكرر قول جنابه الذى قام بواجبه قياما كليا وتتساءل معه ما يعنى بهذه العبارات : « اعتبار جميع التجارب »

واذا وقعت تلك التجارب بالقطر التونسى فانه لم يشعر بها احد.

واذا لم تقع تلك التجارب فلماذا يشار اليها بعبارات حاسمة ؟

وان لم تقع فمسؤولية الحكومة بينة لانها تستطيع استعمال الجندية التى عندها الطيارات الكافية وتهتم بالاحوال الجوية مثل الفلاحين كما انها تستطيع استعمال معمل ضخم للمنتوجات المثلجة ولم تغتنم الفرصة الاخيرة التى كانت تخول التحصيل على صابة متوسطة.

ان نتيجة هذه التجارب لها اهمية عظمى كان من الجدير ان يقع الشروع فيها.

رونى دوبراى

فلاح بالعروسة

شروط بيع الحبوب المنتجة في سنة ٤٧-٤٨

قـــرار

.....

الفصل ١ – احكام القرارات المذكورة اعلاه المؤرخة فى ٢٦ جويلية و٢٦ اوت وغرة اكتوبر ١٩٤٧ وقع ابطال العمل بها وتعويضها بالتراتيب الآتية :

الباب الاول – اسعار الحبوب لموسم ١٩٤٧ – ١٩٤٨

القمح اللين

الفصل ٢ – عين ثمن القنطار من القمح اللين الخالص والتجارى من عام ١٩٤٧ والذى يقع دفعه للمنتجين بما قدره ١٣٠٠ فرنك وقت الانتاج وذلك بالنسبة لقمح وزنه النوعى يتراوح بين ٧٥ كيلو و٧٥٠٩٩٩

وقد عينت الزيادات والتنقيصات كما يلى :

أ – الزيادات :

١ – بالنسبة للوزن النوعى : فوق ٧٥٠٩٩٩ والى ما نهايته ٨٢٠٩٩٩ زيدة على قنطار القمح قدرها ٦ فرنكات على كل جزء او بعض الجزء من ٥٠٠ غرام

٢ – بالنسبة لقيمة العلك (W) : القموح التى قوة علكها حسب طريقة شوبان تتراوح بين ٢٠٠ و٣٠٠ يمكن ان تقع فى حقها زيادة قدرها ٣٠ فرنكا على القنطار والقموح التى تفوق قوة علكها ٣٠٠ يمكن ان تقع فى شأنها زيادة قدرها ٥٠ فرنكا على القنطار

ويدفع مبلغ الزيادات بالنسبة لقوة العلك من ميزانية القسم التونسى من ديوان الحبوب فيما يخص الكميات المسلمة الى المحطة المحلية فقط وفيما عدى ذلك من طرف المشترى

ب – التنقيصات :

١ – بالنسبة للاوزان النوعية : دون ٧٥ كيلو تنقيص على قنطار القمح قدره ٦ فرنكات لكل جزء او بعض الجزء من ٥٠٠ غرام

٢ – تنقيصات ناتجة عن وجود اوساخ :

أ – فيما يخص الاوساخ غير القمح المكسر :

– من ٢٠٠١ الى ٢٠٥٠ فى المائة – ٣٠٥٠ ف على القنطار

– من ٢٠٥١ الى ٣ فى المائة – ٧ فرنكات على القنطار

– من ٣٠٠١ الى ٣٠٥٠ فى المائة – ٩٠٥٠ ف على القنطار

– من ٣٠٥١ الى ٤ فى المائة – ١٢ فرنكا على القنطار

(البقية على الصفحة الثانية)

LA VIE SYNDICALE

Syndicat des Eleveurs de Brebis et Chèvres Laitières de Tunisie

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 5 FEVRIER 1948

A 10 h. 45, le Président constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

COMPTE RENDU FINANCIER

Les comptes du Trésorier faisant ressortir un solde de 30.189 fr. entièrement versé à la Caisse Régionale sont approuvés à l'unanimité.

Conformément à l'article 21 des statuts, l'Assemblée Générale décide de fixer à 10.000 francs le montant des dépenses que le Trésorier peut engager de sa propre autorité.

ELECTIONS

Le tirage au sort prévu par les Statuts donne les résultats suivants :

Administrateurs sortants en 1948. — MM. Lenain et Grimaldi.

Administrateurs en 1949. — MM. Chauvin et Louchel.

Administrateurs en 1950. — MM. Zeller, Jocteur-Monrozier Pierre, Jocteur-Monrozier Noël.

MM. Moncef Baccouche et Edmond Bessis sont élus à l'unanimité administrateurs pour 3 ans. M. Louchel est désigné à l'unanimité pour remplacer M. Lenain aux Assemblées Générales de la C.G.A.

COTISATIONS

Restent fixées à 5 francs par tête d'adulte comme en 1947. Le Trésorier procède sur le champ à la perception des cotisations des membres présents. Les absents sont invités à les adresser au délégué de leur région ou au Trésorier, M. Pierre Monrozier, à Pont-du-Fahs.

SON

Les demandes devront parvenir au Président, M. Noël Monrozier, à Ferryville, pour le 5 de chaque mois.

EXPORTATION

Le Directeur de la Production Animale a fait savoir au Président qu'il était disposé à accorder des licences d'exportation aux producteurs de fromage, M. Debrinca, d'Alger, se déclarant prêt à traiter sur place l'achat de grosses quantités de ce produit.

Après les interventions de Mme Alezoni, de MM. Zeller, Chauvin, Baccouche, Monrozier, Amato, il est décidé, à l'unanimité :

1.) de déposer auprès de l'Administration une demande de licence au nom du Syndicat. Celui-ci se chargeant d'en faire la répartition parmi ses membres qu'il mettra en rapport avec l'acheteur, ce dernier traitant directement avec les intéressés;

2.) De demander à l'acheteur le prix de 300 francs le kilo, prix à la propriété d'une marchandise à dénommer « Fromage de brebis de Tunisie » (lait entier non écrémé). Ce fromage devra être demi-sec, c'est-à-dire avoir été fabriqué entre le 45e et le 15e jour précédant la livraison.

En dehors de ces limites, les intéressés restent libres de discuter éventuellement leurs prix avec les acheteurs.

Ce prix de 300 francs a été déterminé en prenant pour base un prix raisonnable à effectuer au lait de brebis, prix calculé lui-même en fonction du prix officiel du lait de vache.

FECONDATION ARTIFICIELLE CROISEMENT CARAKUL

MM. Chauvin et Zeller indiquent que si quelques déboires sont à signaler dans la pratique de la fécondation artificielle, il n'en est pas moins vrai que le croisement « brebis sarde et bélier carakul » donne, en première génération, des agneaux à fourrure très convenable.

Ces peaux seront envoyées en France.

Ces deux problèmes restent donc à l'étude.

FABRICATION DU FROMAGE BLEU (GENRE ROQUEFORT)

M. Chauvin fait un exposé sur l'étude qu'il a faite à ce sujet. Malheureusement, devant de nombreuses difficultés matérielles, il a été impossible cette année de donner à ce projet un début de réalisation.

Après les interventions de MM. Zeller, Chauvin, Monrozier, Roche, Amato, il est décidé de reprendre dès novembre prochain la question sous une nouvelle forme. Il sera demandé pour cela le concours de quelques éleveurs favorisés du point de vue des pâturages.

Le principe d'une participation financière du Syndicat à ces travaux est admis à l'unanimité.

IMPORTATION DE GENITEURS SARDES — FLOCK-BOOK

M. Zeller, qui s'est occupé de la question à Paris, rend compte des objections très nombreuses soulevées par le Gouvernement italien, pour nous céder ces géniteurs.

Le Président fait toutefois connaître que le Service de la Production Animale a entamé de son côté des pourparlers à ce sujet avec l'Italie.

Les membres présents sont unanimes à reconnaître que l'ensemble du troupeau est en voie d'abâtardissement (lactation et poids des agneaux diminuent en effet, d'année en année).

MM. Zeller, Baccouche et Chauvin insistent sur l'intérêt que représenterait pour les éleveurs la création d'un d'un Flock-Book tunisien prenant comme base un contrôle laitier très poussé. Ce contrôle décélerait à travers les différents troupeaux les sujets d'élite qui constitueraient ainsi une pépinière de bons géniteurs.

En conclusion, de ces différents exposés, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité la motion suivante déposée par MM. Zeller et Monrozier :

« *Les membres du Syndicat des Eleveurs de Brebis et Chèvres laitières de Tunisie, unanimes à reconnaître l'impérieuse nécessité d'infuser du sang nouveau au cheptel ovin laitier de Tunisie et constatant les difficultés rencontrées pour l'achat de géniteurs sardes, demande au Directeur de la Production Animale de faire tout ce qui est en son pouvoir pour activer cette importation.*

« *Désirant, parallèlement procéder à une sélection rationnelle de leurs reproducteurs, ils souhaitent vivement que s'organise la recherche à travers les différentes régions d'élevage, des sujets les plus intéressants et susceptibles de fournir des reproducteurs de valeur.*

« *Ils estiment que ce résultat ne saurait être atteint sans la constitution d'un « Flock-Book » local, prenant pour base un sérieux contrôle laitier que les Eleveurs demandent à l'Administration de développer au maximum.*

« *Ils acceptent d'ores et déjà d'aider, par les moyens en leur pouvoir, les agents chargés de ce travail.* »

A la suite de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a constitué de la sorte son bureau pour 1948 :

Président. — M. Noël Jocteur-Monrozier.

Vice-Présidents. — MM. Philippe Zeller et Paul Chauvin.

Secrétaire. — M. Moncef Baccouche.

Trésorier. — M. Pierre Jocteur-Monrozier.

Assesseurs. — MM. Edmond Bessis et Noël Louchel.

Le Secrétaire, Moncef Baccouche. *Le Président,* N. Monrozier

Kasserine

Le mardi 17 février 1948, quinze agriculteurs de Kasserine se sont réunis pour créer un syndicat C.G.A.

Après un exposé du délégué du Comité l'Union de Tunisie de la C.G.A. et l'approbation des statuts, les administrateurs sont élus à l'unanimité.

Le Conseil est ainsi composé :

Président. — M. Bauche Henri.

Vice-Président. — MM. Hadj Zine et M. Moretti Pierre.

Secrétaire. — M. Butscher Paul.

Trésorier. — M. Banchelin André.

Membres. — MM. Duchesne Jean, Khemais, Pujol Joseph, Pic Annet.

Y. GUENIER
Fournitures automobiles
Agent exclusif des ACCUMULATEURS A.S.
57 bis, Rue Marceschau — TUNIS

GRAINES D'ELITE CLAUSE
1, R. du Danemark - Tél. 65.71

« RACE CHARMOISE »
Syndicat Central Montmorillon (Vienne)
La race ovine **CHARMOISE** est hautement appréciée par ses multiples qualités de rusticité, sobriété, précocité, etc. Elle s'adapte aux modes d'élevages et aux climats les plus divers et présente le double avantage du rendement et de la supériorité de la viande. Pour tous renseignements : **L. PIN** à Pindray (Vienne).

VINS BLANCS ET ROUGES
VINS DE LIQUEUR
VINAIGRES
sont clarifiés et stabilisés de façon parfaite par l'
Argi-COLL activé
I. C. M. — Sidi Fath Allah par Mégrine — Tunis

MERCURIALES

Semaine du 9 au 15 Février 1948

Prix de vente du kilo de viande sur pieds

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : minimum, 65; maximum, 120; veaux de lait, 130, 160; béliers et berkous : 75, 95; brebis : 60, 80; jeunes agneaux : 100, 115; chèvres : 40, 60; porcs : 90, 115.

Prix de vente du kilo de viande abattue

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : entiers, minimum : 140; T. Post : 160; entiers, maximum : 185; T. Post : 200; veaux de lait : ne se vendent pas à la cheville; béliers et berkous : 170, 190; brebis : 150, 180; jeunes agneaux : 200, 220; chèvres : pas de vente à la cheville; porcs : 150, 166.

Entrées au Marché aux Bestiaux

Bovins : 1.046; ovins : 8.300; caprins : 589; équidés : 407; dromadaires : 4. Total : 10.346.

Abattus aux Abattoirs

Bovins : 407; ovins et caprins : 4.761; équidés : 113; dromadaires : 4; porcs : 609. Total : 6.094.

Les bovins engraissés à l'étable tendent à disparaître, aussi les cours accusent-ils une nouvelle hausse qui se traduit à la cheville par une augmentation de 10 francs par kilog. Les bovins de bonne qualité engraissés aux herbages sont très rares, cependant moins chers.

Les cours des ovins sont en baisse; une diminution prochaine de prix de la viande en résultera.

Journée du 19 Février 1948

LEGUMES

Ail sec : maxima : 15.000; artichauts : (dz) : 60, 165; véreux : 30, 65; asperges sauvages : 4.500; betteraves : 500, 1.500; blettes : 600, 1.200; cardons : 500, 800; carottes : 600, 1.000; carottes arabes : 200, 600; céleri : 700, 2.000; choux : 300, 1.000; choux de Bœuf : 600, 1.000; choux-fleurs : 200, 1.800; choux-raves : 200, 400; courges : 2.000; épinards : 1.500, 2.000; fenouils : 200, 1.000; fèves : 3.000, 4.000; navets blancs : 700, 2.000; navets du pays : 200, 1.000; oignons verts : 3.600, 4.200; petits pois : 2.700, 3.400; persil : 1.600, 2.000; pissenlit : 1.000, 1.200; poireaux : 1.300, 1.800; poivrons doux : 7.000; poivrons piquants : 17.000; pommes de terre du pays : 1.500, 1.800; pommes de terre importées : 2.000, 2.500; radis : 500, 1.200; salade (chicorée scarole) : 500, 1.600; (romaine) : 800, 1.800; (laitue) : 1.000, 3.000; tomates vieilles : 1.500, 4.200.

FRUITS

Bananes : 15.000, 16.000; bergamottes : 1.000, 3.000; châtaignes : 4.000; citrons : 400, 2.000; dattes : 9.000; mandarines : 1.000, 4.000; oranges douces : 1.000, 3.000; oranges diverses : 1.200, 3.500; poires : 12.000; prunes : 13.500.

PRODUITS DE BASSE-COUR

Œufs (le cent) : 1.050; lapins : 100, 150; pigeons : 200; poulets : 150, 190.

Entre nous

DEMANDES D'EMPLOI

Ingénieur de l'Institut Agricole de Toulouse, 25 ans, marié, 2 enfants, ayant pratiqué arboriculture fruitière, élevage laitier et céréaliculture, recherche en Tunisie emploi correspondant à ses connaissances. Ecrire directement à François Bruneton, 7, rue Porte Cancière, à Nimes (Gard).

* * *

Jeune Français, 21 ans, jardinier horticulteur diplômé, dégagé obligations militaires, recherche en Tunisie emploi dans exploitation.

Ecrire directement à M. Vignon, 6, Rue Rouget de l'Isle, à Choisy-le-Roi (Seine).

TEXTES OFFICIELS

Le Prix des Céréales

(Suite des numéros précédents)

TITRE II

TRANSPORTS DES BLES

Art. 9. — Les frais de transport des blés tendres et durs sont pris en charge par le budget de la S.T.O.N.I.C.

Art. 10. — Le montant des frais de transport sera ordonnancé au profit :

1° de la compagnie fermière des chemins de fer tunisiens sur présentation, par quinzaine écoulée, de mémoires en triple exemplaire, accompagnés des récépissés d'expédition.

Tous les frais taxés au départ en sus des frais de transport sont à la charge de la S.T.O.N.I.C.

2° des organismes stockeurs sur présentation, par quinzaine écoulée, de mémoires en triple exemplaire, accompagnés des factures acquittées par les entreprises de transports publics et portant mention :

a) des nom et prénoms du producteur;

b) de la nature et des qualités de blé effectivement transportés;

c) de la distance avec indication des lieux de départ et d'arrivée et de la destination;

d) du tarif officiel;

e) éventuellement de la dérogation visée à l'art. 11 ci-dessous.

Le montant intégral des frais de transport sera payé par les organismes stockeurs.

Art. 11. — Les transports par route effectués dans un rayon supérieur à 60 kms du centre stockeur devront faire l'objet au préalable d'une dérogation approuvée par le Directeur de la S.T.O.N.I.C.

Art. 12. — Les frais de transport du centre stockeur le plus proche du lieu de production à un autre centre stockeur ou une industrie utilisatrice ne seront pris en charge par la S.T.O.N.I.C. que dans la mesure ou ces transports seront reconnus indispensables et après autorisation du Directeur de la S.T.O.N.I.C.

Art. 13. — Une somme de 12 francs par quintal de blé tendre ou dur représentant un forfait de transport à la charge du producteur, sera retenue par la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole ou par les sociétés tunisiennes de prévoyance au profit de la S.T.O.N.I.C.

TITRE III

REGIME DE RETROCESSION DES CEREALES

Art. 14. — La marge de rétrocession aux utilisateurs est fixée comme suit :

— blé tendre et dur..... 30 fr. par ql.
— orge, avoine, maïs et sorgho blanc ..... 25 fr. par ql.

Art. 15. — Le prix de rétrocession des céréales par les organismes stockeurs est fixé comme suit (marchandise en sacs acheteur prise à la porte de l'organisme stockeur) :

1°) A compter de la mise sur le marché de la récolte 1947 :

— blé tendre 1.222,50
— blé dur 1.322,50

Ces prix sont modifiés compte-tenu des bonifications et réfactions fixées par l'arrêté du 10 septembre 1946.

2°) A compter du 28 juillet 1947 :

— blé tendre ..... 1.330 fr.
— blé dur ..... 1.440 fr.
— orge, avoine, maïs et sorgho blanc ..... 1.025 fr.

Les prix des blés tendres et durs fixés ci-dessus sont modifiés compte-tenu des bonifications et refactfons fixées par l'arrêté du 10 septembre 1946.

Ils sont majorés de la prime de prompte livraison prévue à l'article 8 ci-dessus.

Les prix de rétrocession des céréales secondaires fixés ci-dessus, sont modifiés compte-tenu des bonifications et réfactions prévues au titre I du présent arrêté.

3°) A compter du 9 octobre 1947 :

— blé tendre ..... 1.330 fr.
— blé dur ..... 1.525 fr.

Ces prix sont modifiés compte-tenu des bonifications et réfactions fixées au titre I du présent arrêté.

Ils sont majorés de la prime de prompte livraison prévue à l'article 8 ci-dessus.

Art. 16. — Pour les blés tendres et durs et les céréales secondaires toute livraison directe de la culture en minoterie ou semoulerie donnera lieu à un reversement de 12 francs par quintal qui sera pris en recette par la S.T.O.N.I.C.

Art. 17. — Le prix de rétrocession des seigles, orges, orges perlés, avoines pourra être majoré chaque mois à compter du 1er juillet 1947 d'une prime mensuelle de magasinage et de conservation fixée à 9 francs par quintal.

Art. 18. — Le prix de rétrocession ces maïs et sorgho pourra être majoré chaque mois à compter du 1er octobre 1947 d'une prime mensuelle de magasinage et de conservation fixée à 9 francs par quintal.

Art. 19. — A partir du 1er juillet 1947, pour couvrir les frais de financement et de magasinage des blés tendres et durs de la récolte 1947, les organismes stockeurs recevront une prime de magasinage calculée sur les stocks en magasin à la fin de la journée le 10, le 20 et le dernier jour de chaque mois.

Le taux décadaire de cette prime de magasinage est fixé à 3 frs par quintal.

Art. 20. — Le règlement de ces primes de magasinage au profit des organismes stockeurs sera effectué par la section tunisienne de l'O.N.I.C. sur production de mémoires mensuels en quatre exemplaires, transmis avant le 10 de chaque mois pour le mois précédent Ces mémoires devront être accompagnés d'un relevé qui indique, separément pour les blés tendres et les blés durs et par décades, le stock au début de la décade, les quantités reçues et les quantités livrées au cours de la décade ainsi que le stock en fin de décade.

Toutefois, les sociétés tunisiennes de prévoyance ne seront tenues de fournir que des mémoires mensuels mentionnant le stock existant au début du mois dans l'ensemble de leurs centres d'achat et de stockage, le montant global des entrées et celui des sorties du mois et le stock de fin de mois dans l'ensemble de ces centres.

Les primes de magasinage seront payées à ces organismes sur les stocks existant en fin de mois au taux mensuel de 9 frs par quintal.

Art. 21. — Le montant de ces primes sera imputé sur les crédits du budget de la S.T.O.N.I.C. « compte soutien du marché des céréales ».

Art. 22. — En ce qui concerne les blés tendres et durs livrés comme blés de semences, les primes de magasinage et les frais de transport devront être réglés par l'acheteur. Le montant de ces primes et frais est fixé forfaitairement à 36 frs par quintal pour les primes de magasinage et à 70 frs par quintal pour les frais de transport.

Les quantités de blés livrées au titre de semences devront figurer sur les mémoires visés à l'art. 20 ci-dessus et le montant des primes et frais encaissés à ce titre par les organismes stockeurs devra venir chaque mois en déduction des sommes dues par la S.T.O.N.I.C.

TITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 23. — Les organismes stockeurs ayant retrocédé à la meunerie et à la semoulerie avant la date de fixation des nouveaux prix des blés tendres et durs de la récolte 1947 recevront des indemnités compensatrices calculées comme suit :

1°) Quantités livrées jusqu'au 27 juillet 1947 au soir :

— blé tendre 207 fr. 50 par quintal
— blé dur... 302 fr. 50 par quintal

2°) Quantités livrées du 28 juillet au 8 octobre 1947 au soir :

— blé tendre : différence de valeur de P. S. prévue à l'alinéa ci-dessous.
— blé dur : 85 fr. par quintal.

En considération du poids spécifique moyen des blés vendus, les indemnités ci-dessus seront éventuellement majorées ou diminuées des sommes indiquées à la colonne 4 des annexes I, II et III du présent arrêté.

Art. 24. — Les organismes stockeurs ayant retrocedé avant le 27 juillet 1947 ou le 8 octobre 1947 des blés tendres ou durs aux sociétés tunisiennes de prévoyance ou à d'autres organismes stockeurs ou à des acheteurs autres que la meunerie ou la semoulerie devront réclamer à leur acheteur le règlement de ces indemnités.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux orges et avoines de la récolte 1947 livrées avant le 27 juillet 1947.

Art. 25. — En vue de la perception des indemnités prévues à l'art. 23 ci-dessus, les organismes stockeurs devront remettre ou adresser dans les 10 jours qui suivront la date de publication du présent arrêté, à la Section Tunisienne de l'O.N.I.C., un mémoire en triple exemplaire accompagné des pièces justificatives afférentes aux quantités de blés susceptibles de bénéficier de ces indemnités.

Art. 26. — Le montant de la dépense résultant du paiement de ces indemnités sera imputé sur les crédits du budget de la Section Tunisienne de l'Office des Céréales « compte soutien du marché des céréales ».

Art. 27. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies conformément aux dispositions de l'art. 31 du décret Résidentiel du 23 novembre 1937.

Art. 28. — Les agents du service des contributions indirectes, les contrôleurs de la Section Tunisienne de l'Office National Interprofessionnel des céréales et tous agents spécialement habilités à cet effet sont chargés de contrôler et d'assurer l'application du présent arrêté.

Le Directeur des Finances

Jean-Gaston FRAISSE

Tunis, le 5 janvier 1948

Le Ministre de l'Agriculture
BELKHODJA

Vu : Le Secrétaire Général du Gouvernement
BROUILLET

Dans notre prochain numéro, tableaux annexes du décret ci-dessus.

Le gérant responsable
E. COANET
IMPRIMERIE LA RAPIDE

La Maison PILTER en Afrique du Nord
M. A. P. A. N.
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
50, Avenue Jules-Ferry — TUNIS
Machines agricoles, motoculteurs, charrues, cultivateurs, pulvériseurs, pots à lait, soufreuses

Ets. LOUIS MONTENAY
36, Rue Lavigerie — TUNIS — Tél. : 05.12
INSTALLATIONS DE NETTOYAGE DE GRAINS
Peseurs ensacheurs
MOTEURS, ESSENCE ET DIESEL

NOS ECHOS

SERVICE DES FRAUDES

Nous apprenons avec plaisir que l'effectif du Service des Fraudes vient d'être augmenté. Cela lui permettra de reprendre une activité plus que jamais nécessaire pour la surveillance constante des produits essentiels de consommation quotidienne tels que le lait par exemple.

Les consommateurs le souhaitent depuis longtemps ainsi que les producteurs honnêtes et scrupuleux. Ceux-ci désirent évidemment vendre leur lait à un prix rénumérateur et vraiment en rapport avec les difficultés sans cesse croissantes de la production, mais ils demandent également avec une grande insistance que ce précieux aliment indispensable aux enfants, aux malades, aux vieillards puisse leur parvenir avec toutes les garanties désirables de pureté et de propreté.

Parmi les fraudes des produits alimentaires celle du lait est incontestablement la plus odieuse et doit être pourchassée avec une rigoureuse vigilance.

REFORME AGRAIRE

La Commission « pour la réforme de certaines règles relatives au domaine privé, rural ou forestier » de l'Etat s'est réunie le 18 février 1948, sous la présidence de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture.

Cette séance a été consacrée à une première prise de contact entre les Commissaires représentant le Grand Conseil de Tunisie et les Chambres d'Agriculture, et les mandataires de l'Administration.

Les documents législatifs régissant la matière ont été remis aux commissaires; ceux-ci ont convenu d'en faire l'étude prealable avant de fixer l'ordre du jour de leurs prochains travaux. La Commission se réunira le vendredi 27 février 1948.

MOTEURS
TRAIN
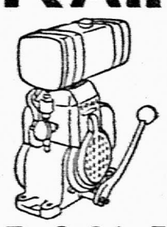
AGRICOLES & INDUSTRIELS
2 et 3 cv
S.E.C.I.A.T.
27 AV. JULES FERRY.
TUNIS Tel: 05.05

A. L. 63
pour
LA CONSERVATION
DES
GRAINS RECOLTES
A L 63 contient
le maximum
de concentration de D.D.T.
Renseignement et vente
AGRICULTOR
67 bis, Rue Marceschau

TRIBUNE LIBRE

S'adapter...

C'est ce que fait avec un beau courage nos dirigeants.

L'essence se raréfie ! De hauts fonctionnaires laissent à l'astiquage amoureux de leur chauffeur les Buicks, les Packards, les Chevrolets étincelantes et l'on voit ces grands administrateurs monter avec stoïcisme l'avenue Bab-Djedid dans de vulgaires 11 CV. Citroën.

La situation s'aggrave, qu'importe ? L'abnégation de nos grands chefs ne connaît pas de bornes. Avec émotion, nous les voyons escalader Bab-Benat dans de misérables Simca 8, Peugeots, Standards, frôlant bravement ces monstres aveugles que sont les trolleybus.

Les carburants vont faire défaut ! Sauvons l'agriculture, notre pensée constante, s'écrie d'un cœur unanime le Secrétariat Général !

...et j'ai vu passer un vélo-moteur à bride abattue; son conducteur, le cheveu dru, fendait, d'un menton conquérant, le vent aigre du matin; plus loin derrière, un pâle Chef de Service s'essoufflait en trotinette... Ai-je vu cela ou l'ai-je rêvé ?

Je racontais cette histoire édifiante à un ami agriculteur dont j'ai toujours apprécié la patience et le bon e sprit; voilà ce qu'il m'a répondu :

Packard ou Chevrolet, Citroën, Peugeot ou Standard, tout cela prouve, si besoin était, que « ces Messieurs » ont à leur disposition un clavier de véhicules dont ils jouent selon les circonstances avec opportunisme. La coquette, elle, change de robes selon les heures de la journée et les gens qu'elle doit voir. Oui, mais ceux qui entretiennent les toilettes des femmes en ont aussi des satisfactions... Je ne vois pas très bien quelles sont celles que nous donnent des Messieurs dont nous entretenons la garde-robe, je veux dire le garage, alors que nous n'avons nous-même qu'un vieux vêtement qui nous lâche et que notre métier nous oblige à user plus que dans toute autre profession.

Et mon ami m'a quitté brusquement. Je l'ai regardé avec tristesse et commisération :

Encore un auquel les Syndicats ont tourné la tête en lui faisant croire qu'il est malheureux alors qu'il a tout pour lui « O Agricola Fortunatus » ! (1)

Alors qu'il a en particulier toute la sympathie du Gouvernement comme c'est toujours dit dans les discours et imprimé dans les journaux.

Alors ?...

X.

(1) « ô fortunatos nimium, sua bona si norent agrestes ! » . — Virgile. (N.D.L.R.).

GARANTIE !
VOUS AUREZ LA GARANTIE DU DOSAGE, DE L'EFFICACITE, DE LA FACILITE D'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, avec les :
CUIVRES PECHINEY-PROGIL
FONGICUIVRE
VIRICUIVRE
POTASSE D'ALSACE
29, r. Jean le Vacher - Tél. 76-11

La Race Chevaline Pure Arabe

(Suite de la 1re page)

Ainsi, il n'y a certainement qu'une seule race pure arabe, malgré que, dans des milieux d'élevage dissemblables, ses sujets aient emprunté à la longue, fait tout naturel d'ailleurs, quelques caractères différents qui permettent à un œil exercé de les distinguer les uns des autres, sans trop de difficultés.

Les Tribus nomades Anezeh qui possèdent les chevaux arabes Nedj et les endroits du désert où l'on peut les rencontrer, à la belle saison, au cours de leurs transhumances.

Actuellement, les chevaux des Anezeh du Nedj ont des ramifications dans des pays très étendus. Mais, précisons les endroits où l'on peut rencontrer les tribus qui les possèdent.

Les Anezeh Feidhan campent habituellement, et de préférence au printemps, au nord de Palmyre, dans les montagnes du désert qui sont connues sous le nom de Monts Bechri.

C'est là, en effet, je le dirai plus loin, que la mission a pu rencontrer Moudjenem, le chef de cette importante tribu. Une autre fraction des Feidhan, qui a pour chef Hatchem, oncle de Moudjehem, estive souvent sur la rive gauche de l'Euphrate, dans le Djesireh, entre Rakka et le Tell Haman et vient souvent en contact avec la tribu semi-sédentaire des Khorsas. Quant aux Sbaa Ghossa, ils opèrent annuellement leurs transhumances, d'abord vers Palmyre, puis vers l'Euphrate, du côté de Deir ez Zor et de Moyadin. Une autre importante fraction des Sbaa, les Abades, circule dans le désert, dans la direction nord-est de Palmyre et parvient ainsi jusqu'aux environs de Semilieh et d'El Amra. Les Queled-Ali et les Anezeh Roalla passent l'été dans le Haroum, à l'est de Damas et dans le Moah, parcourant les contrées qu'occupaient autrefois les Chammar avant qu'ils ne fussent définitivement repoussés au-delà de l'Euphrate.

Telles sont les tribus qui possèdent les chevaux Nedj et tels sont les endroits où l'on peut avoir la chance de les trouver à la belle saison.

Toutefois, en dehors des chevaux Nedj, on peut encore voir des chevaux de race pure arabe dans les régions de Mossoul, de Bagdad, dans toute l'étendue de la Syrie, en Transjordanie et enfin chez les Chammar, en Mésopotamie.

LE KHAMSEH

Pour parvenir à avoir quelques notions de la race pure, il est de toute nécessité de connaître ses grandes lignées et les familles qui en dérivent.

On compte cinq grandes lignées de chevaux arabes appelées : Koheilet, Abeyan, Habdan, Saglaoui et Hamdani qui, prises dans leur ensemble, forment le Khamseh. Le Stud-book arabe existe donc en réalité quoiqu'il ne soit pas manuscrit; c'est le Khamseh. Les cinq grandes lignées qui le composent, et même les variétés de chacune d'elles, sont parfaitement connues de tous les Anezeh. Or, de même qu'en France et en Angleterre, un cheval doit figurer au Stud-book pour être reconnu de pur sang, de même un cheval arabe n'est pur que s'il appartient à l'une des cinq lignées composant le Khamseh. C'est là, et je dois le souligner, une condition essentielle; car, c'est sur ce fait que les Arabes, à travers les temps, ont maintenu la pureté de leur race de chevaux. Donc, il est absolumentt nécessaire à quiconque cherche de vrais chevaux arabes, à tout chef de Mission des Haras, de connaître les lignées et les familles du Khamseh.

(Suit une longue liste dont la reproduction dans ces colonnes nous a paru superflue.)

Il y a encore évidemment d'autres familles se rattachant au Khamseh et que j'ignore; je n'ai pas la prétention de les avoir toutes citées. A part la famille d'Ibn S'beni, à laquelle on adresse le reproche d'être sortie de la tribun des Anezeh, durant 40 ans, et, par suite, d'avoir échappé à un contrôle régulier, toutes les familles que je viens de citer sont également appréciées. Ce sont les branches d'un même tronc. Personnellement, d'après ce que j'ai vu, j'accorde une grande supériorité à celle des Krouch et puis à celle des Maneghié. J'ai été assez heureux pour pouvoir importer en France un magnifique étalon « Krouch », plein d'espèce et de qualité, et j'ai offert au frère du chef d'une des grandes tribus du désert la somme de 40.000 francs pour une splendide jument de cette famille, sans pouvoir l'obtenir.

On trouvera généralement les Managhié, les Nawag et les Debbe, chez les Sbaa, les Abeyan, les Hamdani, les Seglaoui et les Krouch, chez les Feidhan; les Hedli, chez les Anezeh Hissa et, enfin, les Halouj sont presque tous encore entre les mains des Roalla.

J'ajoute un détail important : il est convenu chez les Arabes, que c'est la jument et non l'étalon qui détermine la famille du produit. Ainsi un poulain issu d'un étalon Seglaoui et d'une mère Managhié est qualifié Managhie.

L'IDEE DE CREER UN STUD-BOOK MANUSCRIT EN SYRIE

Dernièrement, on a été tenté par l'idée de créer un Stud-Book en Syrie, un recueil de chevaux de pur sang arabe, sans doute limité aux animaux de certaines régions, mais qui aurait eu, selon moi, le grave défaut de ne pas englober les sujets arabes du désert qui forment, à n'en pas douter, le contingent le plus intéressant et de beaucoup le plus précieux de la race. Les bédouins vivant au fond du désert et qui se renferment dans une existence mystrieuse, ne se prêteraient jamais à fournir les renseignement nécessaires à cette œuvre. De tout temps, ils ont eu le contrôle de la race pure, et ils n'admettraient pas qu'il pût passer en d'autres mains que les leurs.

D'ailleurs, le projet n'était pas bien conçu; il avait été question de n'inscrire à ce Stud-Book que des arabes gris. Personnellement, je ne crois pas qu'il faille faire intervenir la robe pour déclarer qu'un animal est de pure race. Peut-être la première paire de chevaux était-elle grise; je n'ai pas la compétence voulue pour traiter cette question. Mais je sais que les auteurs, qui ont écrit sur ce thème, sont d'accord pour conclure que dans les grandes tribus nomades le nombre de chevaux de couleur l'emporte sur celui des chevaux gris. Telle a été d'ailleurs l'impression que j'ai rapporte à l'issue de mes visites sous les tentes des bédouins. Au contraire, on peut avancer que le gris est une couleur très commune dans les contrées qui confinent à l'Arabie, où les chevaux de pur sang sont l'exception et où les métis sont en grand nombre.

(à suivre)

LA METROPOLE ET LE MONDE

Statistiques

De l'« Unité Paysanne » :

EN CENT ANS...

...la population rurale française est tombée de 26 millions à 18 millions d'habitants.

En 1846 la population totale de la France était de 35.402.000 d'habitants.

En 1946 elle était de 40.519.000.

Ainsi la population rurale ne représentait plus en 1946 que 46% de la population totale contre 75% il y a cent ans.

...Ce qui n'empêchera personne, pour passer sa mauvaise humeur, d'affirmer que le métier de paysan enrichit son homme.

La preuve...

Défense de l'Agriculture

Les forces paysannes viennent de donner la preuve, au cours des manifestations pour l'aménagement du prélèvement qui se sont déroulées dans la France entière, qu'aucune manœuvre d'exploitation de leurs difficultés à des fins politiques ne saurait les entraîner là où elles ne veulent pas aller.

Tel est le point de vue, d'ailleurs parfaitement correct, du « Journal de la France Agricole ».

« *L'Agriculteur du Sud-Est* » *revient sur l'illogisme du prélèvement, quand il frappe les ruraux :*

Le Prélèvement va avoir pour effet de freiner directement notre effort, puisque l'argent qui va être demandé à la culture au titre du Prélèvement sera autant d'argent inutilisable pour acheter de l'outillage, moderniser les exploitations et les méthodes de travail.

A moins, cependant, qu'une partie des fonds prélevés ne servent à financer le fonds d'équipement agricole. Les demandes en ce sens ont été multipliées ces derniers jours, disons même qu'elles paraissent en bonne voie. Gardons l'espoir qu'elles aboutiront.

D'espoir ? On en vit ! Mais c'est là un régime frugal.

Cependant, comme suite à l'affaire des billets de 5.000, on va par les rues, proclamant que « Les paysans en ont la jaunisse ! »

Notre confrère «Le Monde Paysan», enregistrant cette malveillance avec plus de pitié que d'indignation, écrit à ce sujet :

Il est tout à fait normal qu'un paysan ait chez lui cent à deux cent mille francs.

Une ferme ce n'est pas une usine, mais c'est quand même une entreprise qui a ses charges, son fonds de roulement, ses échéances, ses pertes et lorsqu'on sait le prix qu'atteint un cheval, une vache, une paire de bœufs, une tonne d'engrais, ces sommes n'ont rien d'exagéré pour faire face aux aléas quotidiens du métier.

Le « Vaucluse Agricole », de son côté, remarque :

Les agriculteurs, comme toujours, sont tenus à l'écart lorsqu'il s'agit de répartition mais sont largement servis lorsqu'il s'agit d'impositions.

A Strasbourg, M. Pfimlin a assuré que « Le Gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider l'Agriculture ».

Hem ! Demain on rase gratis.

« *L'Yonne Agricole* », *par la plume du Président de la Fédération des Exploitants de ce département, commente :*

Paysans, mes camarades, comme la Perrette de la Fable, voilà encore une fois votre pot au lait par terre. Adieu modernisation, tracteurs, remembrement, engrais, enfin production accrue en fait, en blé, en viande, en vin et tout et tout. Pour que nos citadins, une bonne fois repus, ne nous regardent plus de travers.

Mais, hélas :

Vous me demanderez : que fait la C. G. A. ? En toute impartialité, elle ne peut faire revenir sur leur vote nos Parlementaires. C'est une loi votée.

Eh oui ! Une fois de plus, les ruraux ont été « possédés » !

Mais à un ensemble de mesures dont nous faisons régulièrement les frais, M. Philippe Lamour, dans la « Libération Paysanne » répond :

Non, non et non. En voilà assez. Il nous appartient désormais de remettre les choses en place et les bœufs devant la charrue.

Et plus loin :

Nous devons affirmer qu'on ne sauve pas un pays par des manipulations monétaires dépassées dès que tentées, mais par le travail, l'accroissement de la production et l'alimentation meilleure de ceux qui, comme nous, contribuent par ce travail au relèvement du pays.

Enfin, dans le « Journal de la France Agricole », nous découpons ces quelques lignes dans lesquelles l'auteur de l'article, souhaitant de voir revenir l'agriculture dans une défense « offensive » de ses intérêts légitimes, fait les réserves suivantes :

Pour prendre l'offensive, il faut être inattaquable, il faut que les bavards de la radio et les menteurs de la presse, les jaloux, les médisants, se cassent les dents sur nous.

Pour prendre l'offensive, il faut se faire des alliés et connaître ses ennemis. Il est idiot et criminel de défendre l'agriculteur « contre » les autres communautés sociales.

Nous prendrons l'offensive côte à côte et d'accord avec toutes les forces saines de la nation, avec l'industrie, le commerce, le syndicalisme ouvrier nous attaquerons tous ensemble la famine, la corruption, la misère et le désordre.

Nous l'avions prévu

Le « Monde Economique » pose cette question, en sous-entendant une réponse malheureusement affirmative :

« *— La hausse des tarifs ferroviaires entraînera-t-elle l'augmentation du prix du blé canadien destiné aux pays européens ?* »

Parbleu ! Nos gouvernants se faisaient fort de nous nourrir à bon marché tout en brimant la production nationale. On connaît le prix du pain. Dans ce domaine, nous n'avons pas fini d'avoir des surprises désagréables.

Car nos fournisseurs étrangers ne sont ni des philanthropes, ni des fous furieux.

Revue de la Presse

Tracteurs

L'importation des voitures américaines est suspendue jusqu'à nouvel ordre pour économiser les dollars et les consacrer à l'achat de machines et de tracteurs.

*C'est là une bonne nouvelle que nous annon